

### **INDICATEUR DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT**

---

**1.6**



# SOMMAIRE

|                          |   |    |
|--------------------------|---|----|
| <input type="checkbox"/> | METHODOLOGIE _____  | 2  |
| ○                        | METHODOLOGIE _____  | 3  |
| <input type="checkbox"/> | LES INDICATEURS _____   | 5  |
| ○                        | CONSOMMATION D'ESPACE ET COMPACTE DU DEVELOPPEMENT _____  | 6  |
| ○                        | BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE - FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE _____   | 10 |
| ○                        | CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET PRESERVATION DES RESSOURCES - QUALITE DES EAUX, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT _____  | 12 |
| ○                        | CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET PRESERVATION DES RESSOURCES - ENERGIE _____  | 14 |
| ○                        | CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET PRESERVATION DES RESSOURCES - POLLUTION (AIR, BRUIT, DECHETS) _____  | 16 |
| ○                        | RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES _____  | 18 |
| ○                        | GRAND PAYSAGE _____   | 20 |
| ○                        | TRANSPORT, NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) _____  | 22 |
| ○                        | IMPLANTATIONS COMMERCIALES _____  | 27 |
| ○                        | TABLEAUX RECAPITULATIFS IDENTIFIANT POUR CHAQUE INDICATEUR L'ETAT 0 ET/OU LA REFERENCE DE DEPART DE L'INDICATEUR A LA DATE D'APPROBATION DU SCOT _____        | 28 |
| <input type="checkbox"/> | INDICATEURS ANNEXES _____   | 41 |
| ○                        | INDICATEURS ANNEXES _____   | 42 |
| ○                        | TABLEAUX RECAPITULATIFS IDENTIFIANT POUR CHAQUE INDICATEUR ANNEXE L'ETAT 0 ET/OU LA REFERENCE DE DEPART DE L'INDICATEUR A LA DATE D'APPROBATION DU SCOT _____ | 57 |

# METHODOLOGIE



## MÉTHODOLOGIE

Le suivi de la mise en œuvre du SCoT nécessite d'organiser des indicateurs permettant d'identifier, en fonction des effets du schéma, l'évolution future du territoire. Il s'agit, en quelque sorte, de réaliser un balisage, en cohérence avec les enjeux et les incidences évaluées au préalable, des modalités d'analyse et d'observation du développement du territoire. Ceci permet d'évaluer ensuite les implications de la mise en œuvre du schéma sur le territoire et en particulier sur ses composantes environnementales.

Cette démarche est analogue à un plan de gestion exprimant la traçabilité des objectifs, des actions et des effets à attendre, démarche que l'ensemble de l'évaluation environnementale du SCOT adopte en identifiant :

- les objectifs de développement (incluant les objectifs de préservation et de valorisation des milieux environnementaux),
- les orientations portant ces objectifs,
- les incidences positives et négatives induites,
- les moyens de reconnaître et de suivre le projet au travers de ses effets.

Suivre ainsi le projet suppose des indicateurs à la fois organisés et qui entretiennent un rapport de causalité la plus directe possible avec la mise en œuvre du schéma :

- **Indicateurs organisés** : ce qui signifie qu'ils s'intègrent de façon cohérente avec les autres éléments de l'évaluation environnementale. Dans cette optique, les indicateurs s'articulent avec les 4 grandes thématiques environnementales utilisées tout au long de l'évaluation (Biodiversité et fonctionnalité environnementale, Capacité de développement et préservation des ressources, Risques naturels et technologiques, Paysages) et intègrent les 2 indicateurs demandés par le Code de l'urbanisme relatifs aux transports et NTIC et aux implantations commerciales.

Une telle structuration permet d'effectuer une lecture linéaire et méthodique des thématiques depuis les enjeux du territoire jusqu'à l'évaluation du projet. Les indicateurs ne fonctionnent donc pas de manière indépendante, mais sont bien le résultat d'un processus cohérent et construit du projet.

Ainsi, les indicateurs ci-après sont déclinés selon les thèmes suivants :

- Consommation d'espace et compacité du développement
- Biodiversité et fonctionnalité environnementale - fonctionnalité écologique du territoire
- Capacité de développement et préservation des ressources - qualité des eaux, eau potable et assainissement
- Capacité de développement et préservation des ressources - énergie
- Capacité de développement et préservation des ressources - pollution (air, bruit, déchets)
- Risques naturels et technologiques
- Grand paysage
- Transport, nouvelles technologies de l'information et de la communication (ntic)
- Implantations commerciales

- **Indicateurs liés aux effets de la mise en œuvre du schéma par un rapport de causalité.** Il s'agit d'utiliser des indicateurs opérationnels et efficaces :
  - qui peuvent être vérifiables dans les faits,
  - qui ont une cohérence d'échelle adaptée au SCoT et à son application,
  - qui se fondent sur des liens tangibles entre les causes et les effets au regard de la mise en œuvre du schéma et de son projet. En effet, l'évaluation de la mise en œuvre du schéma, qui aura lieu au plus tard dans les 6 ans qui suivent son approbation, demandera d'analyser les effets du mode de développement du territoire sur la base d'un contexte nouveau.

Ceci conduira donc à devoir considérer conjointement un nouvel état existant tout en considérant des tendances à l'œuvre et des actions passées.

Compte tenu de la complexité que ce type d'exercice est susceptible d'engendrer, il apparaît important que les indicateurs de base définis soient en nombre limité et forment des outils d'évaluation aisés à mettre en œuvre pour le futur, futur dont on ne connaît pas les moyens et les techniques d'évaluation. Dans ce cadre, les indicateurs proposés permettent le suivi de la mise en œuvre du SCOT et de ses effets.

La méthodologie ainsi employée s'attachera à caractériser des indicateurs en définissant les modalités d'évaluation qui leur correspondent et qui permettront de suivre à la fois la cohérence du mode de développement et ses implications sur l'environnement. En outre, des tableaux récapitulatifs identifient pour chaque indicateur l'Etat 0 et/ou la référence de départ de l'indicateur à la date d'approbation du Scot. Ces états / références relèvent pour certains de valeurs du Diagnostic, de l'EIE ou du DOO, tandis que d'autres sont de nouveaux éléments à constituer.

# LES INDICATEURS (DE BASE)



Thème des indicateurs :

Consommation d'espace et compacité  
du développement

## Objectifs du SCOT

La maîtrise de la consommation d'espace est l'un des objectifs majeurs du SCOT avec l'utilisation des moyens suivants :

- limitation de la consommation foncière en extension de l'enveloppe urbaine de référence à 471 hectares maximum à l'horizon 2035, dont :
  - o 324 ha pour le développement résidentiel (habitat et équipements) ;
  - o 147 ha pour le développement des parcs d'activités et commerciaux.

Cet objectif de consommation d'espace correspond à une diminution par plus de 3 du rythme annuel de consommation par rapport à celui des 10 dernières années.

- Intensification urbaine à horizon 2035 : au moins 50 % des futurs logements doivent être réalisés au sein de l'enveloppe urbaine à l'échelle de Cap Atlantique (voir tableau ci-après) ;
- Densification des opérations résidentielles futures : objectif minimal de densités moyennes envisagées à l'échelle du SCOT pour les opérations résidentielles de l'ordre de 20 logements à l'hectare.

## Indicateurs de suivi et leurs modalités de mise en oeuvre

- **Indicateur 1 : surface (en hectares) et localisation des espaces agricoles pérennes du SCOT (EAP) identifiés et protégés en tant que tels par les PLU :**
  - o Rappel : à l'échelle de Cap Atlantique, le SCOT envisage un objectif de protéger environ 19 000 ha d'EAP qu'il détermine ;
- **Indicateur 2 : surface (en hectares) des nouvelles urbanisations en extension de l'enveloppe urbaine de référence :**

- Le SCOT détermine une enveloppe urbaine de référence par une cartographie consultable dans les annexes cartographiques du SCOT dont la qualité graphique en permet la lecture jusqu'à l'échelle A0. Cette cartographie est rappelée ci-après. Toute urbanisation nouvelle en extension de cette enveloppe, et à compter de la date d'approbation du SCOT, constituera une consommation d'espace.
  - La surface consommée par commune et à l'échelle de Cap Atlantique pour le développement résidentiel sera comparée avec les objectifs de limitation de la consommation d'espace rappelés au tableau ci-après.
  - La surface consommée à l'échelle de Cap Atlantique pour le développement économique sera comparée avec l'objectif de ne pas consommer plus de 147 ha à horizon 2035.
    - Faire aussi ce bilan de la surface consommée par rapport à la programmation économique telle que définie dans le DOO et le comparer aux objectifs du DOO à horizon 2035.
- **Indicateur 3 : nombre de logements créés :**
- Faire le bilan des nouveaux logements créés à partir de l'approbation du Scot à l'échelle du SCOT et des communes. Comparer ce bilan aux objectifs du DOO à horizon 2035 (autour de 10 983 logements).
- **Indicateur 4 : nombre de logements créés dans l'enveloppe urbaine :**
- Nombre de nouveaux logements créés dans l'enveloppe urbaine (appréciation au regard de l'objectif du SCOT) à l'échelle du SCOT et, si possible, des communes tels que définis dans le DOO. A défaut de données précises disponibles, cette évaluation pourra reposer sur la différence entre le nombre de logements créés en extension urbaine (zone IAU) et le nombre total de logements, à l'échelle du SCOT.
- Comparer ce nombre aux objectifs de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine fixés au DOO et rappelés au tableau ci-après.
- **Indicateur 5 : nombre de LLS nouveaux à compter de l'approbation du Scot, à l'échelle du SCOT et des communes.**
- **Indicateur 6 : densité moyenne des urbanisations résidentielles en extension de l'enveloppe urbaine de référence, à l'échelle de Cap Atlantique.**

## Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

- Analyse des PLU et données communales pour le suivi de la consommation d'espace et de la protection des EAP,
- Bases INSEE et de données Sitadel, bilan du PLH pour le suivi du nombre de logements créés,
- Suivi du PLH et données communales pour le suivi du nombre de LLS.

Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.



**Enveloppe urbaine de référence à la date d'approbation du SCOT constituant le point de départ pour le suivi de la consommation d'espace des nouvelles urbanisations en extension de cette enveloppe.**

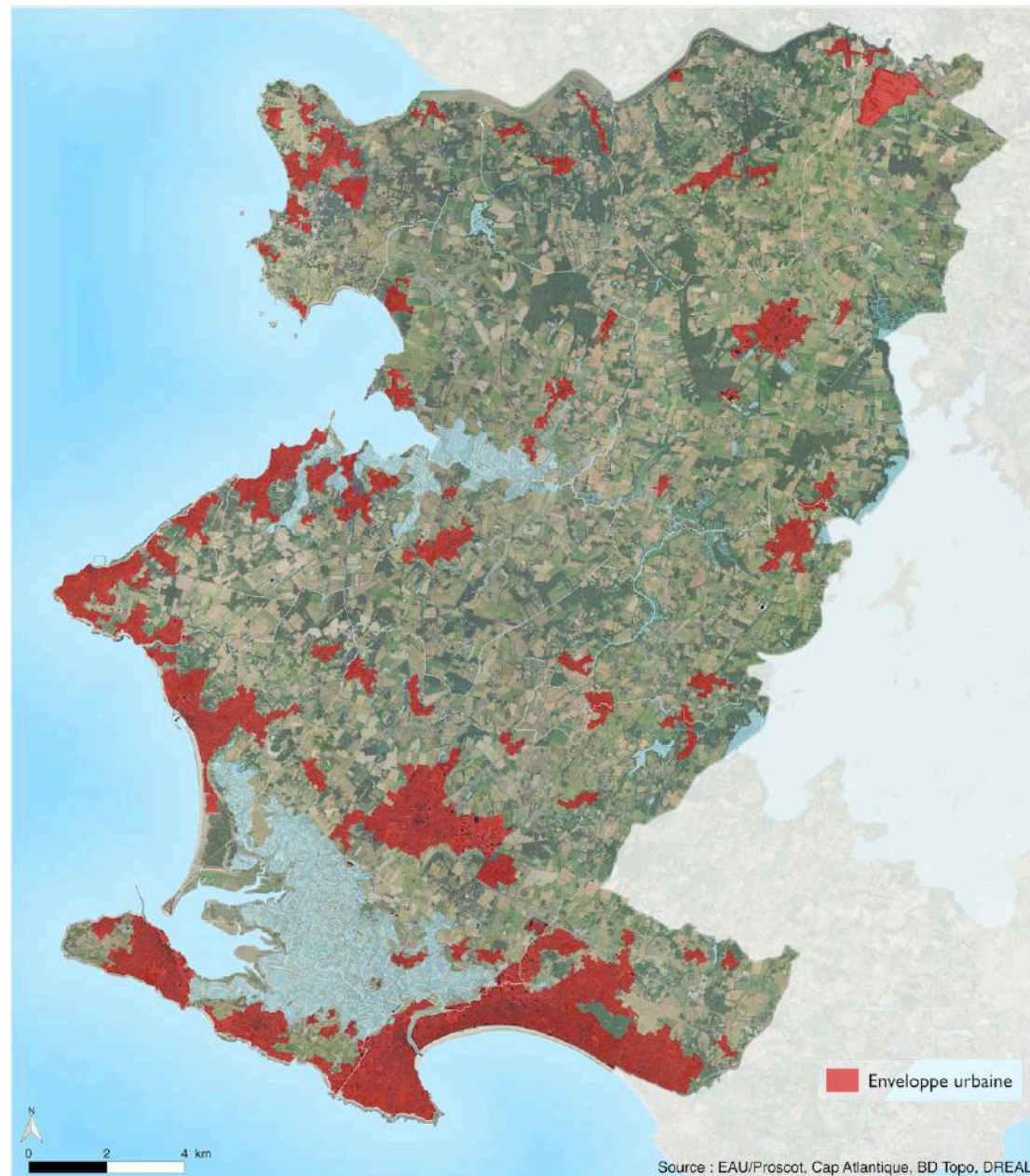


Tableau de référence des objectifs du SCOT à horizon 2035 pour : les objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine, les objectifs de densité moyenne en extension (VRD) inclus, les objectifs de consommation maximale d'espace pour le développement résidentiel (habitat + équipements)

|                                    |                           |                       |                     | objectifs 2035 RESIDENTIEL ( CONSO ESPACE HORS ACTIVITES ECONOMIQUES ) |            |  |   |                           |  |
|------------------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------|--|------------|--|---|---------------------------|--|
| gestion de l'espace CAP ATLANTIQUE | Obj logt/an PLH 2016/2021 | Obj logt/an 2021/2035 | OBJ CONST LOGT SCOT | objectif logements en enveloppe urbaine                                | %          | objectif logement hors enveloppe urbaine | densité en extension logt/ha VRD inclus | ha maxi à consommer /2035 | + potentiel maximum en ha à consommer pour des équipements |
| <b>AXE STRUCTURANT</b>             |                           |                       |                     |  |            |  |   |                           |  |
| <b>BIPOLE LA BAULE GUERANDE</b>    |                           |                       |                     |  |            |  |   |                           |  |
| La Baule-Escoublac                 | 105                       | 88                    | 1 862               | 1 100  | 59%        | 762                                      | 24                                      | 32                        | 10   |
| Guérande                           | 135                       | 114                   | 2 406               | 1 350  | 56%        | 1 056                                    | 24                                      | 44                        | 10   |
| <b>HERBIGNAC</b>                   | <b>72</b>                 | <b>61</b>             | <b>1 289</b>        | <b>500</b>   | <b>39%</b> | <b>789</b>                               | <b>20</b>                               | <b>39</b>                 | <b>9</b>   |
| <b>Littoral Sud</b>                |                           |                       |                     |  |            |  |   |                           |  |
| Le Pouliguen                       | 20                        | 16                    | 344                 | 344  | 100%       | 0  |   | 0                         | 0  |
| Batz-sur-Mer                       | 18                        | 10                    | 248                 | 248  | 100%       | 0  |   | 0                         | 0  |
| Le Croisic                         | 20                        | 16                    | 344                 | 250  | 73%        | 94                                       | 20                                      | 5                         | 0  |
| <b>Littoral Ouest</b>              |                           |                       |                     |  |            |  |   |                           |  |
| La Turballe                        | 50                        | 43                    | 895                 | 350  | 39%        | 545                                      | 20                                      | 27                        | 8  |
| Pénestin                           | 30                        | 26                    | 537                 | 250  | 47%        | 287                                      | 18                                      | 16                        | 2  |
| Piriac-sur-Mer                     | 25                        | 21                    | 448                 | 200  | 45%        | 248                                      | 18                                      | 14                        | 1  |
| Assérac                            | 18                        | 15                    | 322                 | 98   | 30%        | 224                                      | 16                                      | 14                        | 1  |
| Mesquer                            | 25                        | 21                    | 448                 | 140  | 31%        | 308                                      | 16                                      | 19                        | 1  |
| Camoël                             | 12                        | 10                    | 215                 | 65   | 30%        | 150                                      | 16                                      | 9                         | 1  |
| <b>RETROLITTORAL</b>               |                           |                       |                     |  |            |  |   |                           |  |
| Saint-Lyphard                      | 35                        | 30                    | 627                 | 300  | 48%        | 327                                      | 20                                      | 16                        | 2  |
| Férel                              | 22                        | 30                    | 552                 | 150  | 27%        | 402                                      | 16                                      | 25                        | 1  |
| Saint-Molf                         | 25                        | 21                    | 448                 | 135  | 30%        | 313                                      | 18                                      | 17                        | 1  |
| <b>Cap Atlantique</b>              | <b>612</b>                | <b>522</b>            | <b>10 983</b>       | <b>5 480</b>   | <b>50%</b> | <b>5 503</b>                             | <b>20</b>                               | <b>278</b>                | <b>46</b>  |

Thème des indicateurs :

**Biodiversité et fonctionnalité  
environnementale - biodiversité et  
fonctionnalité environnementale**

## Objectifs du SCOT

Les principaux objectifs sont :

- protéger les réservoirs de biodiversité,
- protéger les milieux humides et les abords des cours d'eau,
- assurer les liaisons écologiques entre les réservoirs de biodiversité,
- renforcer et valoriser des continuités écologiques et paysagères.

## Indicateurs de suivi et leur modalité de mise en oeuvre

- **Indicateur 7 : Nombre et localisation de zones de sources du DOO identifiées dans les PLU.**
- **Indicateur 8 : Connaissance et actions pour la réduction des obstacles aux corridors écologiques identifiés dans le DOO du SCOT :**
  - o Localisation des obstacles ayant fait l'objet d'une évaluation précise du type et du niveau de rupture qu'ils engendrent ;
  - o Localisation des obstacles ayant fait l'objet de mesures de réduction des ruptures écologiques (exemple : création d'un passage à faune...).
- **Indicateur 9 : Suivi de la mise en œuvre de la trame verte et bleue du SCOT dans les PLU :**
  - o Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques définis par le SCOT ont-ils été bien intégrés dans les projets des PLU ?

- Vérifier que dans les espaces de perméabilité bocagère, les PLU concernés prévoient un dispositif pour insérer l'urbanisation éventuellement projetée dans le maillage bocager et pour organiser la préservation / le renforcement du maillage bocager global tels que prévus au DOO.
  - Localisation des zones de source identifiées au DOO ayant été précisée à l'échelle communale.
  - Les cours d'eau et zones humides ont-elles bien été intégrées dans les projets des PLU ?
  - Vérifier que l'objectif de recul de l'urbanisation nouvelle par rapport aux cours d'eau fixé au DOO a bien été mis en œuvre.
- **Indicateur 10 : suivi des projets de restauration des cours d'eau, mares et zones humides :**
- Nombre, localisation et objet des projets de restauration des cours d'eau, mares et zones humides.
- **Indicateur 10 bis : suivi des « plans simples de gestion » et d'un code des bonnes pratiques sylvicoles :**
- Evolution du nombre de « plans simples de gestion » (sylvicoles) - source CRPF.
  - Mise en œuvre d'un code des bonnes pratiques sylvicoles par le CRPF.
- **Indicateur 11 : S'assurer que les PLU des communes littorales précisent à leur échelle les éléments suivants :**
- **Les espaces remarquables du littoral ;**
  - **Les coupures d'urbanisation littorale déterminées par le SCOT ;**
  - **Les espaces boisés significatifs.**

**Veiller à ce que ces éléments fassent l'objet d'une protection adaptée.**

## **Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée**

- **Analyse des PLU.**
- **Données spécifiques communales et de Cap Atlantique pour l'évaluation des obstacles et le suivi des projets de restauration des cours d'eau, mares et zones humides.**
- **CRPF**

**Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.**

## Thème des indicateurs :

**Capacité de développement et  
préservation des ressources – qualité  
des eaux, eau potable  
et assainissement**

## Objectifs du SCOT

Les principaux objectifs visés par le SCoT sont :

- Amélioration de l'assainissement et gestion des ruissellements,
- Amélioration de la qualité des masses d'eau superficielle, en amont des zones de baignade, des secteurs d'activités conchylicoles, des zones humides et des points de prélèvement pour la production d'eau potable,
- Protection et sécurisation de la ressource en eau potable.

## Indicateurs de suivi et leur modalité de mise en oeuvre

- **Indicateur 12** : nombre de communes dotées d'un schéma d'assainissement pluvial.
- **Indicateur 13** : quelle est la capacité disponible de chaque station d'épuration pour traiter les effluents futurs ?
- **Indicateur 14** : évolution de la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles.
- **Indicateur 15** : à l'échelle de Cap Atlantique, quelle est la quantité d'eau potable distribuée en moyenne annuelle ? Par rapport à cette quantité, quel volume d'eau supplémentaire la ressource permet-elle de mettre en distribution (en moyenne annuelle) ? les projets d'interconnexion du réseau d'eau potable avec Nantes et Rennes ont-ils été mis en oeuvre ?

Les mesures liées aux fonctionnalités écologiques du territoire participent aussi à la qualité des eaux. Les indicateurs n°7 à 10, qui permettent de suivre leur mise en oeuvre, concernent donc aussi ce thème.

Les résultats obtenus sur l'indicateur 12 doivent permettre d'anticiper les besoins en matière d'assainissement (évolution de la capacité des stations

d'épuration, besoin d'interconnexion des réseaux,...), au regard des populations raccordées et des développements envisagés.

## **Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée**

- **Données spécifiques communales et de Cap Atlantique pour le suivi des indicateurs 12, 13 et 15.**
- **ARS, Ifremer et base de données Sandre pour le suivi de la qualité des eaux de baignade et conchylicoles.**

**Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.**

**Thème des indicateurs :**

**Capacité de développement et  
préservation des ressources - énergies**

## Objectifs du SCOT

L'objectif du SCOT est de poursuivre la mise en oeuvre de la transition énergétique pour un territoire à énergie positive et en adaptation au changement climatique.

## Indicateurs de suivi et leur modalité de mise en oeuvre

- **Indicateur 16 : nombre et localisation de diagnostics énergétiques réalisés pour le patrimoine bâti des collectivités. Nombre et objectifs poursuivis par des programmes de la lutte contre la précarité énergétique (exemple de type PIG ou équivalent...).**
- **Indicateur 17 : à l'échelle de Cap Atlantique, puissance installée des unités de production d'énergies renouvelables (centrales solaires photovoltaïque, éolien...), si la donnée est disponible.**
- **Indicateur 18 : à l'échelle de Cap Atlantique, évolution du bilan carbone du territoire, si la donnée est disponible (notamment dans le cadre du futur PCAET). Nombre de projets mis en oeuvre en termes de la biomasse (méthanisation) et la filière bois.**
- **Indicateur 19 : évolution des consommations électriques par catégorie de consommateur. Nombre et caractéristiques des projets de boucles énergétiques locales réalisés à l'échelle du SCOT, si la donnée est disponible.**
- **Pour les transports, cf. indicateurs ci-après relatifs aux transports.**

## Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

- Données des Communes, Régions, Départements et de Cap Atlantique (PCAET, PLH...).
- Enedis (consommations électriques).

Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.



## Thème des indicateurs :

**Capacité de développement et  
préservation des ressources –  
pollutions (air, bruit, déchets, ...)**

## Objectifs du SCOT

- Poursuivre la politique de réduction et de valorisation des déchets ;
- Préserver des ambiances sonores paisibles ;
- Prendre en compte les sites et sols pollués.

## Indicateurs de suivi et leur modalité de mise en oeuvre

- **Indicateur 20** : quantité de déchets produits sur le territoire par habitant et par an, en fonction de chaque type de déchet ;
- **Indicateur 21** : part du tri sélectif et du recyclage dans la production totale de déchets ;
- **Indicateur 22** : nombre d'installations de stockage ou de traitement des déchets réhabilitées ou créées (déchèteries, plates-formes de compostage...) ;
- **Indicateur 23** : localisation des secteurs concernés par de nouveaux Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement, à compter de la date d'approbation du SCOT ;
- **Indicateur 24** : nombre et localisation des nouveaux sites identifiés à l'inventaire Basol, à compter de la date d'approbation du SCOT.

## Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

- Données spécifiques de Cap Atlantique,
- DREAL (pour les PPBE),

- Inventaires des sites pollués Basol.

Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.

**Thème des indicateurs :**

**Risques naturels et technologiques**

## Objectifs du SCOT

Il s'agit de limiter de l'exposition des populations et des biens face aux risques naturels et technologiques.

Pour cela, les objectifs majeurs du SCoT sont :

- d'intégrer les données actuelles et futures (PPRL et PPRT, zones inondables et autres zonages de risques connus) dans les documents d'urbanisme des communes et les prendre en compte dans le projet urbain pour limiter l'exposition des personnes et des biens,
- de minimiser la vulnérabilité des populations et activités aux risques naturels et industriels en intégrant leur prise en compte en amont et de façon transversale dans l'ensemble des politiques et objectifs sectoriels du territoire,
- de réduire ou ne pas accroître les risques au travers de modalités urbanistiques et constructives adaptées ou de mesures proportionnées de prévention et de lutte contre les risques permettant d'en maîtriser les effets sur les personnes et les biens.

## Indicateurs de suivi et leur modalité de mise en oeuvre

- **Indicateur 25 : inventaire des catastrophes naturelles ou technologiques répertoriées sur le territoire pendant la période de suivi.**
- **Indicateur 26 : nombre des phénomènes de mouvement de terrain associés au recul du trait de côte.**
- **Indicateur 27 : nombre de PPR approuvés et nombre de PLU les ayant déclinés dans leur projet.**
- **Indicateur 28 : nombre et secteurs concernés par de nouveaux sites Seveso, à compter de la date d'approbation du SCOT.**

- **Indicateur 29 : nombre et localisation à la commune des habitations et entreprises ayant fait l'objet d'un audit de vulnérabilité, si la donnée est disponible.**

### **Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée**

- **Données administratives sur l'état d'avancement des connaissances des risques et sur la mise en place éventuelle de PPR,**
- **Base des installations classées,**
- **Base Gaspar (risques),**
- **Base Géorisques (mouvements de terrain),**
- **Données issues des communes et de leur PLU,**
- **Cap Atlantique.**

**Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.**

Thème des indicateurs :

Grand Paysage

## Objectifs du SCOT

En matière de grand paysage, le SCOT vise à préserver la qualité des paysages emblématiques de Cap Atlantique et de valoriser les points de vues sur eux (fenêtres visuelles).

## Indicateurs de suivi et leur modalité de mise en oeuvre

- **Indicateur 30 : Vérifier que les points de vue sur les paysages emblématiques identifiés au SCOT ont été précisés à l'échelle des PLU et que les enjeux relatifs à chacun d'eux ont été pris en compte (cf. ci-après : points de vue paysagers et enjeux pour leur valorisation).**

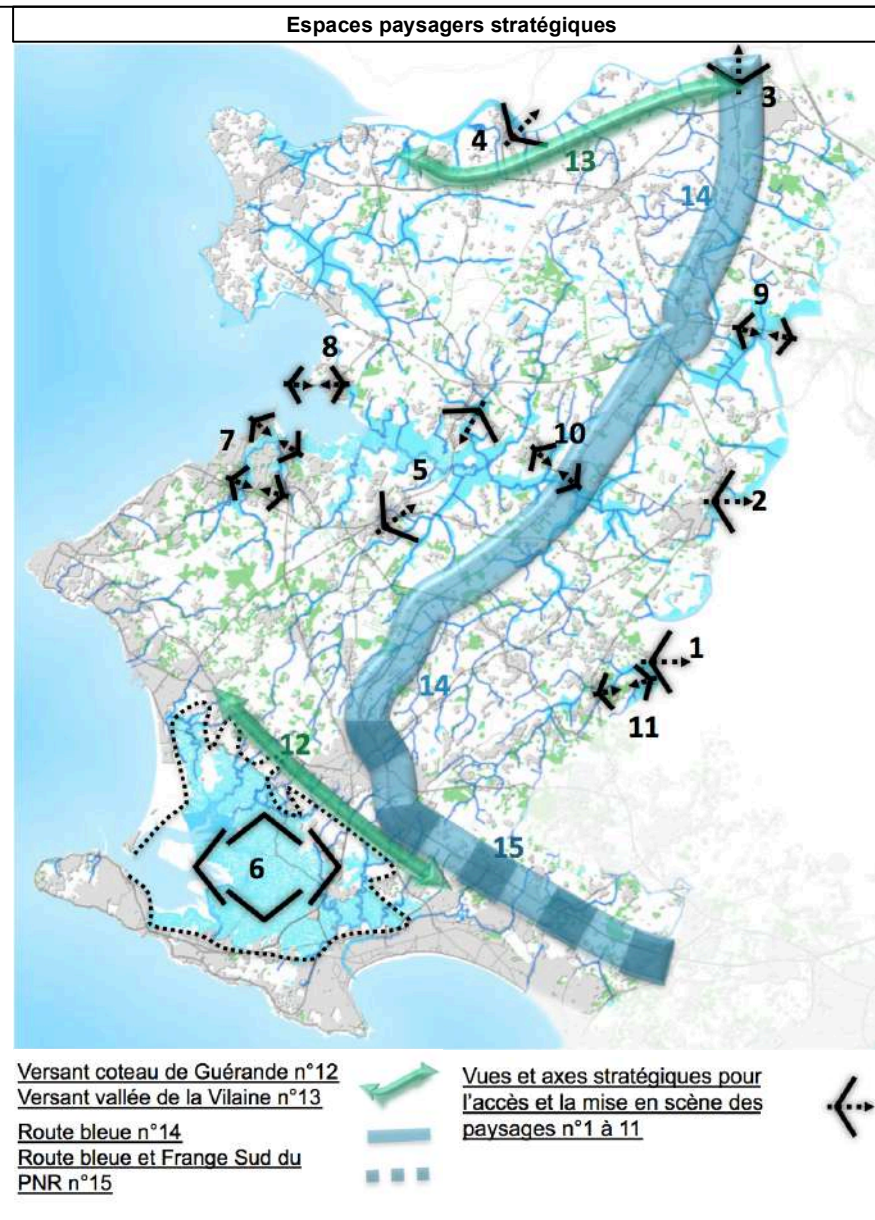
## Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

- Analyse des PLU,
- Si possible, reportage cartographique pour le suivi de l'évolution des points de vue et de leurs enjeux paysagers (fermeture/emboisements...).

Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.

La carte ci-contre localise les principaux secteurs du territoire de Cap Atlantique dont il convient de suivre la prise en compte des points de vue d'intérêt paysager :

- Secteurs n°1, 2, 9 et 11 : Ensemble bocager et de zones humides, ponctuellement boisé et se rattachant au marais de Brière (enjeu : préserver / rouvrir des vues sur les paysages d'eau).
- Secteur n°3 : Ensemble bocager bordant la Vilaine et à proximité de La Roche-Bernard (enjeu : préserver un maillage bocager de qualité).
- Secteur n°4 : Ensemble bocager et boisé bordant la Vilaine et à proximité du barrage d'Arzal (enjeu : préserver un maillage bocager de qualité).
- Secteurs n°5 et 10 : Ensemble bocager et de zones humides : Marais de Pompas et du Mès (enjeu : préserver / rouvrir des vues sur les paysages d'eau, développer la valorisation des paysages d'eau et l'accès aux vues sur ces paysages).
- Secteur n°6 : Ensemble des marais de Guérande (enjeu : renforcer les accès visuels aux marais, y compris depuis les espaces urbains proches, préserver les prairies bocagères de qualité, tendre à l'harmonisation du bâti le long de la frange Sud des Marais en vue de mieux intégrer les ambiances urbaines et d'améliorer leur lien avec les marais). Dans ce cadre, Cap Atlantique pourra apporter son savoir-faire en conseillant sur les essences et espèces à favoriser pour les plantations en zones urbaines donnant sur les franges des marais.
- Secteurs n°7 et 8 : Salines de Quimiac, traict de Merquel, baie de Pen bé (enjeu : préserver / rouvrir des vues sur les paysages d'eau, développer la valorisation des paysages d'eau et l'accès aux vues sur ces paysages).



## Thème des indicateurs :

### Transport, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

## Objectifs du SCOT

L'objectif est de déployer des moyens de mobilités privilégiant les modes de déplacements alternatifs (parmi lesquels le vélo est un moyen majeur) et organisés pour :

- assurer une réponse adaptée aux enjeux de desserte et de gestion maîtrisée des flux qu'implique l'armature urbaine multipolaire de Cap Atlantique au sein de l'espace métropolitain ;
- réduire les distances et des temps de déplacements ;
- contribuer aux engagements nationaux et régionaux de diminution des gaz à effet de serre et de moindre dépendance aux énergies fossiles.

Pour cela le SCOT met en place les conditions pour :

- le renforcement ou la création de nœuds de mobilités visant à diffuser les moyens de déplacements dans le territoire,
- le développement du cadencement train/bus/transport à la demande (TAD),
- la poursuite du développement des liaisons douces.

Le numérique est un point central de la stratégie de développement.

## Indicateurs de suivi et leur modalité de mise en oeuvre

- **Indicateur 31 : Quels nœuds de mobilités programmés par le SCOT ont été mis en oeuvre (les tableaux et la carte ci-après rappelle cette programmation qui est définie dans le DOO)? Précisez la localisation et les caractéristiques des nœuds ainsi créés.**
- **Indicateur 32 : localisation (et longueur) des nouvelles pistes cyclables créées. localisation (et longueur) des nouveaux chemins de randonnées créés.**

- Indicateur 33 : les aménagements routiers pour le passage de la route bleue à Guérande et à Herbignac ont-ils été mis en œuvre ?
- Indicateur 34 : par rapport au schéma de transport collectif de Cap Atlantique de 2015, l'offre en transport collectif et en TAD a-t-elle évoluée ? si oui, quelles sont ces évolutions ? et pourquoi ?
- Indicateur 35 : part des habitations du territoire bénéficiant d'une desserte numérique en FTTH.

### Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

- Données spécifiques de Cap Atlantique,
- Réseau Cap Atlantic' (syndicat des transports),
- Département / Région.



Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.





## Réseau de mobilités programmé dans le DOO du SCOT

### LES NŒUDS DE MOBILITÉ (cf. objectif 2-1-1)

Les nœuds de mobilités structurants

-  PEM La Baule
-  Plateforme multimodale Guérande
-  Pôle de mobilité d'Herbignac (Champ de Foire)
-  Gares et haltes ferroviaires
-  Secteurs : Guézy, Gare La Baule les Pins -Lajarrige, Floriales, Villejames, 4 routes




 Les nœuds de mobilités d'irrigation potentiels

 Les aires de covoiturage



### LES LIGNES DE BUS

| Bus   | N° ligne                | Fréquence/jour (hors week-end) |
|---|-------------------------|--------------------------------|
|    | 1                       | 38                             |
|   | 2-3                     | > 20                           |
|  | 4-5-6                   | > 15                           |
|  | 7-8-9                   | >= 10                          |
|  | Navette interne         |                                |
|  | Navette sur réservation |                                |

### LES VOIES CYCLABLES (cf. objectif 2-1-3)

-  Connexions structurantes en cours de Cap Atlantique / Vélocéan
-  Réseau cyclable existant
-  Recherche de raccordement cohérent

### DÉVELOPPEMENT ET OPTIMISATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS (cf. objectif 2-2-2)

-  Développement / cohérence de l'offre en transport et nœuds de mobilité (Pontchâteau, La Roche Bernard)
-  Développement / optimisation de l'offre en transport et nœuds de mobilité (CARENE...)



## Les nœuds de mobilité programmés dans le DOO du SCOT

| Nœuds de mobilités structurants   |   |   |
|---|---|---|
| Nœud et Rôle  | Objectifs   | Enjeux  |
| <b>PEM de la Baule</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès flux majeur : Paris/ Nantes/St-Nazaire</li> <li>• Irrigation vers le Croisic</li> <li>• Ligne TC forte /Guérande</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les fonctions multimodales du PEM</li> <li>• Assurer sur le long terme un accès routier fluide au PEM et une offre de stationnement voiture et vélo suffisante</li> <li>• Connecter au nœud de mobilité des Floralies (parking en cours de réalisation au nord, le tunnel de la gare peut faire le lien avec Vélocéan)</li> <li>• Sécuriser les cheminements et accès vélo /circulation</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne organisation du changement de mode</li> <li>• Développement de l'électromobilité (auto et véhicules légers, par acteur public ou privé)</li> <li>• Opportunité vélo et voiture en libre service</li> <li>• Offre de mobilité originale PEM - Atlantia</li> </ul> |
| <b>Plateforme multimodale de Guérande</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès structurant St-Nazaire / Herbignac</li> <li>• Point central d'irrigation des communes et villages de Cap hors sud littoral</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la multimodalité bus/vélo</li> <li>• Renforcer les connexions aux voies douces locales (centre-ville) et Vélocéan (en intégrant à la réflexion l'évolution des axes de circulation libérés du transit / déviation de la Rte de La Turballe)</li> <li>• Assurer sur le long terme un accès routier fluide au PEM et une offre de stationnement voiture et vélo suffisante</li> <li>• Sécuriser les cheminements et accès vélo /circulation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf. enjeux PEM La Baule ci-avant</li> </ul>  |
| <b>Pôle de mobilité d'Herbignac</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès structurant St-Nazaire / Guérande/ Nantes / axe sud breton</li> <li>• Irrigation nord de Cap / la Roche Bernard / la Chapelle des marais</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre de mobilité avec La Roche Bernard et vers la gare de Pontchâteau (opportunité aire covoiturage notamment)</li> <li>• Renforcer la multimodalité bus/vélo</li> <li>• Sécuriser les cheminements et accès vélo /circulation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Complémentarité Herbignac / La Roche Bernard pour développer les connexions bus avec le Morbihan sans doublons</li> </ul>  |
| <b>La Baule - Le Guézy</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Irrigation de quartier : inciter aux mobilités douces déplacements courts</li> <li>• Accès 2 lignes de bus : St-Nazaire/La Baule, La Baule Bus</li> <li>• Proximité pôle multimodal de Pornichet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la multimodalité vélo/Bus en s'appuyant sur les 2 lignes</li> <li>• Offre vélo soutenant les fonctions multimodales du pôle de Pornichet</li> <li>• Faciliter les parcours piétons et vélo : nœud de mobilité / gare Pornichet / grand équipements proches (collège, mairies...)/Vélocéan</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre vélo = stationnement/abris + tenir compte du potentiel pour vélo électrique / point de recharge</li> <li>• Multimodalité vélo/bus = offre vélo + aménagement pour faciliter changement bus/ vélo</li> </ul>  |
| <b>La Baule – Gare La Baule les Pins / Lajarrige</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Irrigation centralité + front de mer + liens (doux) interquartiers + rabattement train</li> <li>• Proximité 4 lignes bus (Pl. Palmiers)</li> </ul>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le stationnement vélo et la multimodalité vélo/train (le cadencement train 2017 devrait augmenter l'utilisation de la gare de LB les Pins).</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre vélo : cf. enjeux Le Guézy ci-avant</li> <li>• Multimodalité vélo/train = offre vélo + aménagement pour faciliter changement train/ vélo</li> </ul>  |
| <b>La Baule – Les Floralies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parking relais multimodal d'entrée de ville</li> <li>• Accès : ligne bus La Baule /Guérande + Proximité gare et centre de La Baule</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le rôle de parking relais et la multimodalité vélo/bus en s'appuyant sur la ligne Guérande/La Baule</li> <li>• Liaisons douces connectées à la gare de la baule (cf. ci-avant)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunité vélo en libre service</li> <li>• Aiguillage des usagers voiture parkings floralies/ Salines</li> </ul>   |
| <b>Guérande – Villejames</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter aux déplacements doux dans le parc commercial et vers le centre-ville</li> <li>• Accès : 5 lignes bus + Vélocéan + covoiturage</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre vélo connectée aux lignes de bus, à l'aire de covoiturage et à Vélocéan</li> <li>• Franchissement sécurisé de la route bleue pour Vélocéan</li> <li>• Faciliter les parcours piétons et cyclables dans le parc de Villejames</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre vélo = stationnement/abris + tenir compte du potentiel pour vélo électrique / point de recharge</li> </ul>   |

Les nœuds de mobilité programmés dans le DOO du SCOT (suite et fin)

| Nœuds de mobilités structurants (suite)  |   |  |
|--|---|--|
| Nœud et Rôle   | Objectifs   | Enjeux   |
| <p><b>St-Lyphard – Les 4 routes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Desserte des villages au centre de Cap + Déplacements d'approche vers St-Nazaire et Guérande + mobilité touristique</li> <li>Accès : ligne bus (Herbignac/Guérande/St-Nazaire) + voie cyclables St-Molf / St-Lyphard/CARENE + Aire de covoiturage</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la multimodalité vélo/Bus en s'appuyant sur la ligne Herbignac/Guérande/St-Nazaire</li> <li>Opportunité de parc relais à terme</li> <li>Stationnement voiture : répondre à l'évolution des besoins pour le covoiturage, la fonction de parc relais, le tourisme voiture/vélo</li> <li>Connecter à la boucle cyclable</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. enjeux Villejames ci-avant</li> <li>Développement de l'électro-mobilité auto / point de recharge</li> <li>Sécuriser le carrefour</li> </ul>   |
| <p><b>Les gares et haltes (hors PEM La Baule Escoubiac)</b> sont par principe des lieux de multimodalité et ont un rôle de rabattement vélo-voiture-bus/train...</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'offre vélo</li> <li>Faciliter les parcours piétons et cyclables vers les gares</li> <li>Répondre à l'évolution des besoins de stationnement auto</li> <li>Au Croisic : étudier l'intérêt de déplacer l'aire de covoiturage actuelle vers la zone artisanale</li> <li>Gare du Pouliguen : développer aire de covoiturage</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. enjeux St-Lyphard ci-avant</li> <li>Gare du Pouliguen : Offre originale de mobilité vers Atlantia</li> </ul>  |
| Nœuds de mobilités d'irrigation potentiels   |   |  |
| Nœud et Rôle   | Objectifs   | Enjeux   |
| <p><b>Les nœuds de mobilités potentiels sont localisés selon les cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>dans ou à proximité d'un centre-ville, sur le passage d'une ligne TC, à proximité d'une voie cyclable avec parfois un site de covoiturage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Office du tourisme – PENESTIN</li> <li>Vers le centre sportif - LA TURBALLE</li> <li>Eglise - QUIMIAC MESQUER</li> <li>Mairie - MESQUER</li> <li>Mairie – SAINT-LYPHARD</li> <li>Centre – CAMOEL</li> <li>Mairie – FÉREL</li> <li>Parking Pharmacie – ASSERAC</li> </ul> </li> <li><b>Dans des secteurs regroupant à proximité : aire de covoiturage, passage d'une voie cyclable et d'une ligne TC :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Tranchée / D333 – PIRIAC</li> <li>L'étoile – LA TURBALLE</li> <li>La Roche Blanche / Centre – ST-MOLF</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'offre vélo connectée au bus et à l'aire de covoiturage lorsqu'elle existe</li> <li>Faciliter les parcours piétons et cyclables vers le nœud de mobilité et vers les voies cyclables existantes proches</li> <li>Tenir compte des besoins de stationnement pour les changements de modes de déplacement touristique voiture/ vélo</li> <li>Stationnement voiture : répondre à l'évolution des besoins pour le covoiturage et faciliter le changement de modes voiture/vélo pour les touristes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre vélo = stationnement/abris + tenir compte du potentiel pour vélo électrique / point de recharge</li> <li>A Piriac et St-Molf, coordonner la répartition de l'offre vélo entre arrêt bus/ aire covoiturage</li> </ul>                      |
| <p><b>Aires de covoiturage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La barrière – CROISIC</li> <li>Trégaté – BATZ/MER</li> <li>Pompas – HERBIGNAC</li> </ul>   | <p><u>Au Croisic et à Batz/mer :</u> cf. objectifs ci-avant, sauf objectif de connexion au bus</p> <p><u>Au Croisic :</u> étudier l'intérêt de déplacer l'aire à proximité de la gare</p> <p><u>Pour Pompas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stationnement voiture : répondre à l'évolution des besoins pour le covoiturage et faciliter le changement de modes voiture/vélo pour les touristes</li> <li>offre vélo à évaluer pour les mobilités touristiques surtout</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre vélo = stationnement/abris + tenir compte du potentiel pour vélo électrique / point de recharge</li> <li>Pompas : besoin potentiellement soutenu de l'offre vélo et stationnement en cas de connexion de l'aire à une ligne TC</li> </ul> |

**Thème des indicateurs :**

**Implantations commerciales**

## Objectifs du SCOT

En matière de commerce, le SCOT a pour objectif de :

- Privilégier les centres villes ou centralités de quartier pour l'accueil du commerce ;
- limiter les conditions de développement des espaces commerciaux de périphérie.

## Indicateurs de suivi et leur modalité de mise en oeuvre

- **Indicateur 36 : Nombre et localisation (à la commune) des CDAC accordées pour des établissements commerciaux de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Si la donnée est disponible, précisez la surface commerciale nouvelle créée qui résulte de ces CDAC, par commune et à l'échelle de Cap Atlantique.**
- **Indicateur 37 : Nombre de projets de requalification de parcs commerciaux réalisés, localisation et principaux objectifs de ces projets.**

## Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

- Cap Atlantique,
- CCI,
- CDAC.

**Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.**

Tableaux récapitulatifs identifiant pour chaque indicateur l'Etat 0 et/ou la référence de départ de l'indicateur à la date d'approbation du Scot

| Indicateurs de suivi du Scot  | Etat 0 / Référence de départ des indicateurs à la date d'approbation du Scot   | N° de document de référence auquel se reporter (cf. ci-après) |
|---|--|---|
| Indicateur 1 : Surface (en hectares) et localisation des espaces agricoles pérennes du SCOT (EAP) identifiés et protégés en tant que tels par les PLU                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Carte des Espaces Agricoles Pérennes du SCOT</li> <li>Etat 0 : 14 100 ha d'EAP (janvier 2018).</li> </ul>   | 1<br><i>Cf. aussi Carte de l'atlas cartographique du DOO</i>  |
| Indicateur 2 : Surface (en hectares) des nouvelles urbanisations en extension de l'enveloppe urbaine de référence   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Carte de l'enveloppe urbaine de référence (<i>Carte de l'atlas Cartographique du DOO, rappelée au présent chapitre du rapport de présentation</i>)</li> <li>Etat 0 : Surface issue de la carte de l'Enveloppe Urbaine de référence.</li> </ul>  | 2<br><i>Cf. aussi Carte de l'atlas cartographique du DOO</i>  |
| Indicateur 3 : Nombre de logements créés  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Tableau des objectifs de logements du DOO.</li> <li>Etat 0 : Le nombre des logements commencés (hors résidences) sur le territoire de CAP. voir T0 des Indicateurs Annexes.</li> </ul>  | 3   |
| Indicateur 4 : Nombre de logements créés dans l'enveloppe urbaine   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Tableaux des objectifs de logements du DOO.</li> <li>Etat 0 : Issu de la carte de l'Enveloppe Urbaine.</li> </ul>   | 3   |
| Indicateur 5 : Nombre de LLS nouveaux à compter de l'approbation du Scot, à l'échelle du SCOT et des communes   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Tableau des objectifs de logements du DOO <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 (2016-2021) : suivi du PLH.</li> <li>Phase 2 (2022-2035) : état 0 déterminé par le bilan du PLH de la phase 1.</li> </ul> </li> <li>Etat 0 : En 2016, le total des logements sociaux à CAP Atlantique s'élève à 3 363. Le pourcentage de logements sociaux en 2016 est de 8,85%. (SRU). T0 Indicateurs Annexes.</li> </ul> | 4<br><i>T0 des Indicateurs Annexes</i>                        |
| Indicateur 6 : Densité moyenne des urbanisations résidentielles en extension de l'enveloppe urbaine de référence, à l'échelle de Cap Atlantique                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Tableau des objectifs de limitation de la consommation d'espace du DOO.</li> </ul>  | 3   |
| Indicateur 7 : Nombre et localisation de zones de sources du DOO identifiées dans les PLU.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Carte de pré-localisation des zones de sources du DOO.</li> </ul>   | 5<br><i>Cf. aussi Carte de l'atlas cartographique du DOO</i>  |
| Indicateur 8 : Connaissance et actions pour la réduction des obstacles aux corridors écologiques identifiés dans le DOO du SCOT   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Carte de la trame verte et bleue du DOO.</li> <li>Etat 0 : 17 obstacles potentiels identifiés à la carte de la TVB du DOO.</li> </ul>   | 6<br><i>Cf. aussi Carte de l'atlas cartographique du DOO</i>  |
| Indicateur 9 : Suivi de la mise en œuvre de la trame verte et bleue du SCOT dans les PLU  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Carte de la trame verte et bleue du DOO.</li> </ul>   | 6<br><i>Cf. aussi Carte de l'atlas cartographique du DOO</i>  |
| Indicateur 10 : Suivi des projets de restauration des cours d'eau, mares et zones humides   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat 0 : En 2016 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets de restauration réalisés à la date d'approbation du SCOT : 25 mares restaurées (RADD 2016).</li> </ul> </li> </ul>  | Sans objet  |
| Indicateur 10 bis : Evolution du nombre de « plans simples de gestion » (sylvicoles) - source CRPF. Mise en œuvre d'un code des bonnes pratiques sylvicoles par le CRPF | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat 0 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plans simples de gestion (sylvicoles) réalisés à la date d'approbation du Scot.</li> </ul> </li> <li>Etat 0 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat de mise en œuvre d'un code des bonnes pratiques sylvicoles en 2018 à communiquer par le CRPF.</li> </ul> </li> </ul>  | Sans objet  |

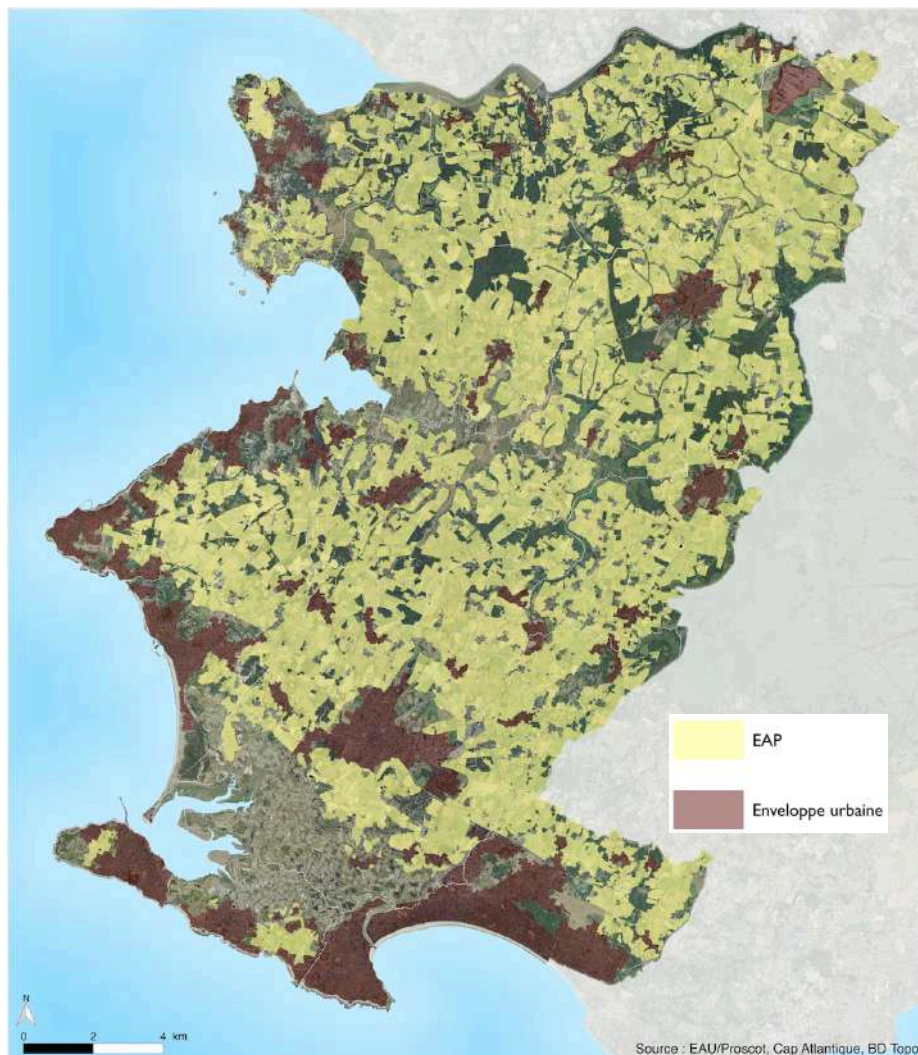
| Indicateurs de suivi du Scot   | Etat 0 / Référence de départ des indicateurs à la date d'approbation du Scot   | N° de document de référence auquel se reporter (cf. ci-après)  |
|--|--|--|
| Indicateur 11 : S'assurer que les PLU des communes littorales précisent à leur échelle les éléments suivants : Les espaces remarquables du littoral - Les coupures d'urbanisation littorale déterminées par le SCOT - Les espaces boisés significatifs. Veiller à ce que ces éléments fassent l'objet d'une protection adaptée.                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence : Carte « aménagement littoral » du DOO.</li> </ul>   | 7  |
| Indicateur 12 : Nombre de communes dotées d'un schéma d'assainissement pluvial   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2017 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 10 communes avec un SDEP complet.</li> <li>○ 2 communes avec un SDEP partiel.</li> <li>○ 1 commune avec un SDEP en cours.</li> <li>○ 2 communes sans SDEP.</li> </ul> </li> </ul>   | <i>Sans objet</i>  |
| Indicateur 13 : Quelle est la capacité disponible de chaque station d'épuration pour traiter les effluents futurs ?  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2017, la capacité nominale des stations d'épuration est de 253 255 équivalent-habitant.</li> </ul>  | 8  |
| Indicateur 14 : Evolution de la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : Voir T0 des Indicateurs Annexes.</li> </ul>  | <i>T0 des Indicateurs Annexes</i>                              |
| Indicateur 15 : A l'échelle de Cap Atlantique, quelle est la quantité d'eau potable distribuée en moyenne annuelle ? Par rapport à cette quantité, quel volume d'eau supplémentaire la ressource permet-elle de mettre en distribution (en moyenne annuelle) ? les projets d'interconnexion du réseau d'eau potable avec Nantes et Rennes ont-ils été mis en œuvre ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2016, 6,71 Million m3 d'eau distribuée – Potentiel supplémentaire d'eau potable à minima 2,4 Million de m3 – La liaison avec Nantes est en cours de finalisation, celle avec Rennes n'est pas réalisée.</li> </ul>  | <i>Sans objet</i>  |
| Indicateur 16 : Nombre et localisation de diagnostics énergétiques réalisés pour le patrimoine bâti des collectivités. Nombre et objectifs poursuivis par des programmes de la lutte contre la précarité énergétique (exemple de type PIG ou équivalent...)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2017, 45 audits énergétiques au total depuis la création du CEP.</li> </ul>   | <i>Sans objet</i>  |
| Indicateur 17 : A l'échelle de Cap Atlantique, puissance installée des unités de production d'énergies renouvelables (centrales solaires photovoltaïque, éolien...), si la donnée est disponible   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2017, 1 371 kw installés (production photovoltaïque)</li> </ul>   | <i>Sans objet</i>  |
| Indicateur 18 : A l'échelle de Cap Atlantique, évolution du bilan carbone du territoire, si la donnée est disponible (notamment dans le cadre du futur PCAET). Nombre de projets mis en œuvre en termes de la biomasse (méthanisation) et la filière bois  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2017 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Trois chaudières bois à plaquettes, deux à granulés. Total environ 250 tonnes de bois par an.</li> <li>○ Projet de chaudière sur future piscine Herbignac.</li> <li>○ 2 projets de méthanisation sur Herbignac et Guérande</li> <li>○ Pour le bilan carbone : voir T0 des Indicateurs Annexes.</li> </ul> </li> </ul> | <i>Pour le bilan carbone : voir T0 des Indicateurs Annexes</i> |

| Indicateurs de suivi du Scot  | Etat 0 / Référence de départ des indicateurs à la date d'approbation du Scot   | N° de document de référence auquel se reporter (cf. ci-après) |
|---|--|---|
| Indicateur 19 : Evolution des consommations électriques par catégorie de consommateur. Nombre et caractéristiques des projets de boucles énergétiques locales réalisés à l'échelle du SCOT, si la donnée est disponible | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : Données pour 2014 (source ENEDIS) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agriculture 900 MWh</li> <li>○ Industrie 27 200 MWh</li> <li>○ Production et distribution d'énergie 285 MWh</li> <li>○ Tertiaire 154 200 MWh</li> <li>○ Éclairage public 7 578 MWh</li> <li>○ Professionnels entreprises 58 069 MWh</li> <li>○ Résidentiel 280 307 MWh</li> </ul> </li> <li>A la date d'approbation du SCOT :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 boucle énergétique locale en projet sur Pénestin. Autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque. Inauguration fin mars 2018.</li> </ul> </li> </ul> | Sans objet  |
| Indicateur 20 : Quantité de déchets produits sur le territoire par habitant et par an, en fonction de chaque type de déchet   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2016 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quantités de déchets produits en Kg/an/habitant : 1425,52.</li> <li>○ Ordures ménagères : 333,36.</li> <li>○ Emballages légers : 28,04.</li> <li>○ Encombrant PàP : 1,36.</li> <li>○ Papiers : 34,35.</li> <li>○ Carton : 3,79.</li> <li>○ Déchèteries (hors déchets verts) : 488,16.</li> <li>○ Verre : 77,62.</li> <li>○ Ordures ménagères : 354.</li> <li>○ Déchets verts : 458,84.</li> </ul> </li> </ul>   | Sans objet  |
| Indicateur 21 : Part du tri sélectif et du recyclage dans la production totale de déchets   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2016 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 10 415 tonnes de déchets en collecte sélective sur les 103 242 tonnes de déchets collectés au total en 2016</li> <li>○ 20 386 tonnes de déchets recyclées et 45 206 tonnes de déchets valorisées biologiquement sur les 103 242 tonnes de déchets collectés au total.</li> </ul> </li> </ul>  | Sans objet  |
| Indicateur 22 : Nombre d'installations de stockage ou de traitement des déchets réhabilitées ou créées (déchèteries, plates-formes de compostage...)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2018 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 9 déchèteries, 1 station de transfert, 2 plateformes déchets verts.</li> </ul> </li> </ul>  | Sans objet  |
| Indicateur 23 : Localisation des secteurs concernés par de nouveaux Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement, à compter de la date d'approbation du SCOT   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2014 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ PPBE approuvé sur les communes de Guérande, La Baule-Escoublac, Le Croisic et Le Pouliguen.</li> </ul> </li> </ul>  | Etat initial de l'environnement du Scot                       |
| Indicateur 24 : Nombre et localisation des nouveaux sites identifiés à l'inventaire Basol, à compter de la date d'approbation du SCOT   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat 0 : En 2014 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 site Basol.</li> </ul> </li> </ul>  | Etat initial de l'environnement du Scot                       |
| Indicateur 25 : Inventaire des catastrophes naturelles ou technologiques répertoriées sur le territoire pendant la période de suivi   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire à faire sur la période de suivi</li> </ul>   | Sans objet  |

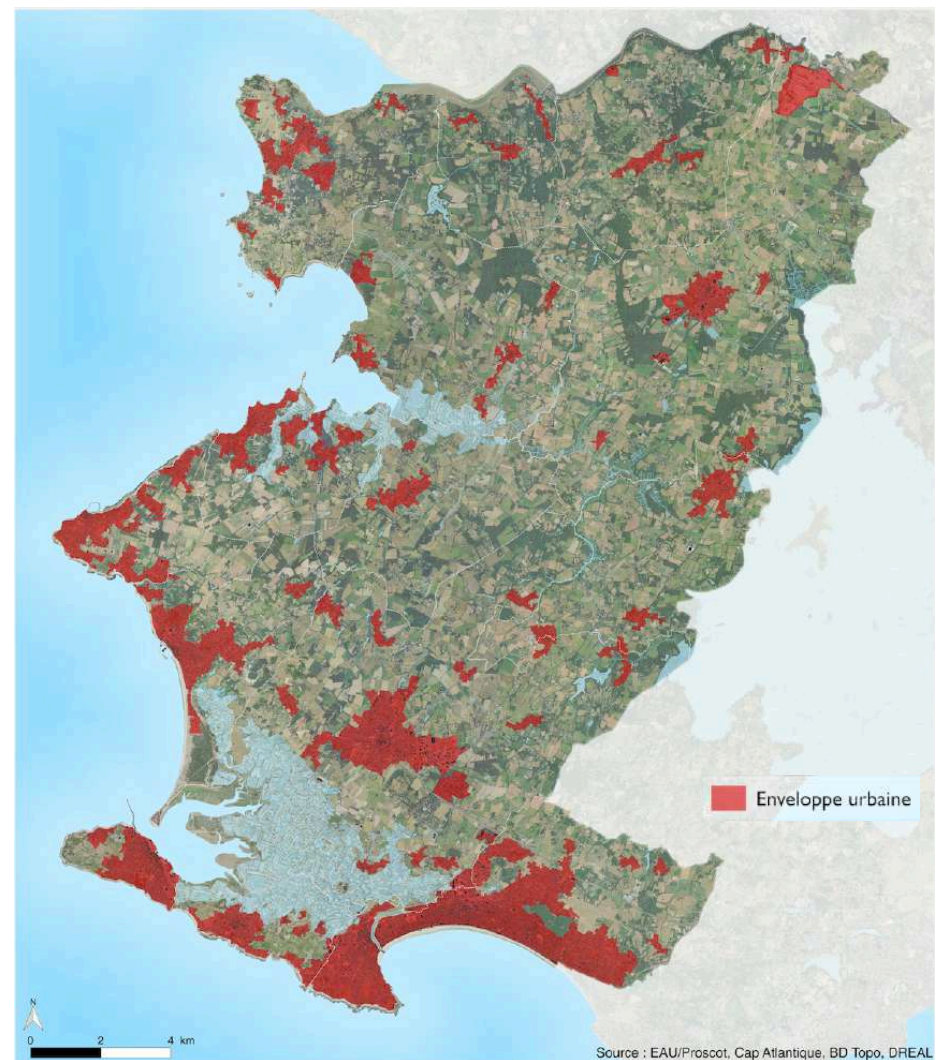


| Indicateurs de suivi du Scot   | Etat 0 / Référence de départ des indicateurs à la date d'approbation du Scot  | N° de document de référence auquel se reporter (cf. ci-après) |
|--|---|---|
| Indicateur 26 : Nombre des phénomènes de mouvement de terrain associés au recul du trait de côte   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire à faire sur la période de suivi</li> </ul>  | Sans objet  |
| Indicateur 27 : Nombre de PPR approuvés et nombre de PLU les ayant déclinés dans leur projet   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire à faire sur la période de suivi</li> </ul>  | Sans objet  |
| Indicateur 28 : Nombre et secteurs concernés par de nouveaux sites Seveso, à compter de la date d'approbation du SCOT.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat 0 : En 2014 : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 site Seveso.</li> </ul> </li> </ul>  | Etat initial de l'environnement du Scot                       |
| Indicateur 29 : Nombre et localisation à la commune des habitations et entreprises ayant fait l'objet d'un audit de vulnérabilité, si la donnée est disponible   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire à faire sur la période de suivi</li> </ul>  | Sans objet  |
| Indicateur 30 : Vérifier que les points de vue sur les paysages emblématiques identifiés au SCOT ont été précisés à l'échelle des PLU et que les enjeux relatifs à chacun d'eux ont été pris en compte (cf. ci-avant les modalités de suivi de l'indicateur)                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Carte « Les espaces paysagers stratégiques » du DOO</li> </ul>   | 9   |
| Indicateur 31 : Quels nœuds de mobilités programmés par le SCOT ont été mis en œuvre (les tableaux et la carte ci-après rappelle cette programmation qui est définie dans le DOO)? Précisez la localisation et les caractéristiques des nœuds ainsi créés                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Référence : Carte et tableau de référence « Le réseau de mobilités » du DOO</li> </ul>   | 10  |
| Indicateur 32 : Localisation (et longueur) des nouvelles pistes cyclables créées. Localisation (et longueur) des nouveaux chemins de randonnées créés  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat 0 : En janvier 2018 : <ul style="list-style-type: none"> <li>181 kilomètres des pistes cyclables. 173 kilomètres d'itinéraires de randonnée.</li> </ul> </li> </ul>               | Sans objet  |
| Indicateur 33 : Les aménagements routiers pour le passage de la route bleue à Guérande et à Herbignac ont-ils été mis en œuvre ?   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat 0 : Non</li> </ul>  | Sans objet  |
| Indicateur 34 : Par rapport au schéma de transport collectif de Cap Atlantique de 2015, l'offre en transport collectif et en TAD a-t-elle évoluée ? si oui, quelles sont ces évolutions ? et pourquoi ?  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat 0 : Schéma de transport collectif de Cap Atlantique de 2015</li> </ul>  | Sans objet  |
| Indicateur 35 : Part des habitations du territoire bénéficiant d'une desserte numérique en FTTH  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat 0 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Part des habitations du territoire bénéficiant d'une desserte numérique en FTTH à la date d'approbation du Scot</li> </ul> </li> </ul> | Sans objet  |
| Indicateur 36 : Nombre et localisation (à la commune) des CDAC accordées pour des établissements commerciaux de plus de 1000 m2. Si la donnée est disponible, précisez la surface commerciale nouvelle créée qui résulte de ces CDAC, par commune et à l'échelle de Cap Atlantique | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire à faire sur la période de suivi</li> </ul>  | Sans objet  |
| Indicateur 37 : Nombre de projets de requalification de parcs commerciaux réalisés, localisation et principaux objectifs de ces projets  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire à faire sur la période de suivi</li> </ul>  | Sans objet  |

## Document de référence 1



## Document de référence 2



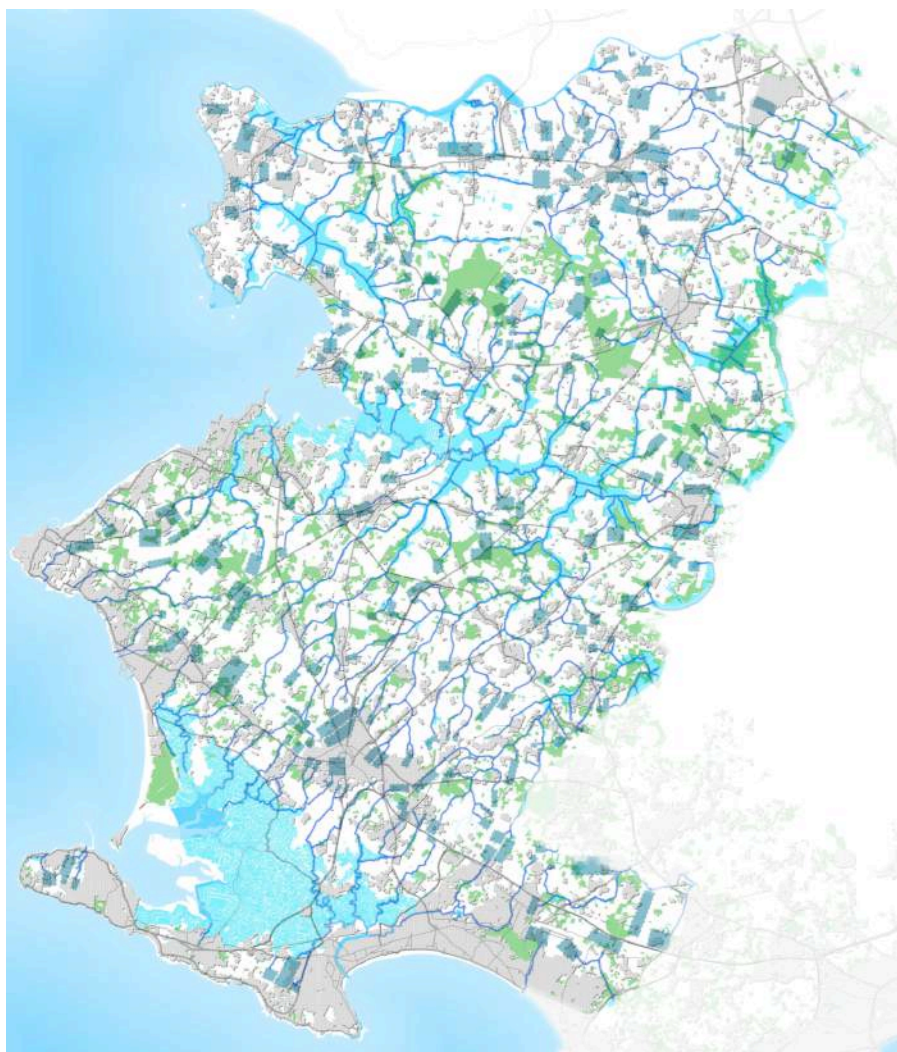
## Document de référence 3

| objectifs 2035 RESIDENTIEL ( CONSO ESPACE HORS ACTIVITES ECONOMIQUES ) |                           |                       |                     |   |      |  |   |                           |  |
|--|---------------------------|-----------------------|---------------------|---|------|--|---|---------------------------|--|
| gestion de l'espace CAP ATLANTIQUE                                     | Obj logt/an PLH 2016/2021 | Obj logt/an 2021/2035 | OBJ CONST LOGT SCOT | objectif logements en enveloppe urbaine |      | objectif logement hors enveloppe urbaine | densité en expansion logt/ha RP/RS inclus | ha maxi à consommer /2035 | + potentiel maximum en ha à consommer pour des équipements |
|  |                           |                       |                     | %                                       | %    |  |   |                           |  |
| <b>AXE STRUCTURANT</b>   |                           |                       |                     |   |      |  |   |                           |  |
| <b>BIPOLE LA BAULE GUERANDE</b>  |                           |                       |                     |   |      |  |   |                           |  |
| La Baule-Escoublac   | 105                       | 88                    | 1 862               | 1 100                                   | 59%  | 762                                      | 24  | 32                        | 10   |
| Guérande   | 135                       | 114                   | 2 406               | 1 350                                   | 56%  | 1 056                                    | 24  | 44                        | 10   |
| HERBIGNAC  | 72                        | 61                    | 1 289               | 500                                     | 39%  | 789                                      | 20  | 39                        | 9  |
| <b>Littoral Sud</b>  |                           |                       |                     |   |      |  |   |                           |  |
| Le Pouliguen   | 20                        | 16                    | 344                 | 344                                     | 100% | 0  |   | 0                         | 0  |
| Batz-sur-Mer   | 18                        | 10                    | 248                 | 248                                     | 100% | 0  |   | 0                         | 0  |
| Le Croisic   | 20                        | 16                    | 344                 | 250                                     | 73%  | 94                                       | 20  | 5                         | 0  |
| <b>Littoral Ouest</b>  |                           |                       |                     |   |      |  |   |                           |  |
| La Turballe  | 50                        | 43                    | 895                 | 350                                     | 39%  | 545                                      | 20  | 27                        | 8  |
| Pérestin   | 30                        | 26                    | 537                 | 250                                     | 47%  | 287                                      | 18  | 16                        | 2  |
| Piriac-sur-Mer   | 25                        | 21                    | 448                 | 200                                     | 45%  | 248                                      | 18  | 14                        | 1  |
| Assérac  | 18                        | 15                    | 322                 | 98                                      | 30%  | 224                                      | 16  | 14                        | 1  |
| Mesquer  | 25                        | 21                    | 448                 | 140                                     | 31%  | 308                                      | 16  | 19                        | 1  |
| Camoël   | 12                        | 10                    | 215                 | 65                                      | 30%  | 150                                      | 16  | 9                         | 1  |
| <b>RETROLITTORAL</b>   |                           |                       |                     |   |      |  |   |                           |  |
| Saint-Lyphard  | 35                        | 30                    | 627                 | 300                                     | 48%  | 327                                      | 20  | 16                        | 2  |
| Férel  | 22                        | 30                    | 552                 | 150                                     | 27%  | 402                                      | 16  | 25                        | 1  |
| Saint-Molf   | 25                        | 21                    | 448                 | 135                                     | 30%  | 313                                      | 18  | 17                        | 1  |
| Cap Atlantique   | 612                       | 522                   | 10 983              | 5 480                                   | 50%  | 5 503                                    | 20  | 278                       | 46   |

## Document de référence 4

| PHASE 1 PLH 2016/2021 = 6 ans |           |                          |              |                        |     |                   |           |               |                        | PHASE 2 = 14 ans                              |  |             |
|-------------------------------|-----------|--------------------------|--------------|------------------------|-----|-------------------|-----------|---------------|------------------------|---|--|-------------|
| AXE STRUCTURANT               | obj logts | obj logt phase 2016/2021 | PLU PLAI PLS | dont maxi PLS familial |     | conventionné ANAH | PLS dédié | LLS 2016/2021 | % LLS/totalité du parc | % LLS / RP si taux RP/RS 2012 inchangé à 2021 | obj logt phase 2 jusqu'à 2035  | LLS PHASE 2 |
|                               |           |                          |              |                        |     |                   |           |               |                        |   |  |             |
| <b>pour info</b>              |           |                          |              |                        |     |                   |           |               |                        |   |  |             |
| La Baule                      | 1 862     | 630                      | 198          | 40                     | 30  | 60                | 288       | 46%           | 123%                   | 1 232   | poursuite en tendance de l'effort de création de logement social pour favoriser le maintien et la venue d'actifs sur le territoire |             |
| Guérande                      | 2 406     | 810                      | 270          | 81                     | 24  | 15                | 294       | 36%           | 44%                    | 1 596   |  |             |
| Herbignac                     | 1 289     | 432                      | 159          | 32                     | 12  | 15                | 186       | 43%           | 50%                    | 857   |  |             |
| <b>Littoral Sud</b>           |           |                          |              |                        |     |                   |           |               |                        |   |  |             |
| <b>pour info</b>              |           |                          |              |                        |     |                   |           |               |                        |   |  |             |
| Le Pouliguen                  | 344       | 120                      | 48           | 10                     | 6   |                   | 54        | 45%           | 114%                   | 224   | poursuite en tendance de l'effort de création de logement social pour favoriser le maintien et la venue d'actifs sur le territoire |             |
| Batz-sur-Mer                  | 248       | 108                      | 24           | 5                      | 6   |                   | 30        | 28%           | 74%                    | 140   |  |             |
| Le Croisic                    | 344       | 120                      | 48           | 10                     | 6   | 78                | 132       | 110%          | 287%                   | 224   |  |             |
| <b>Littoral Ouest</b>         |           |                          |              |                        |     |                   |           |               |                        |   |  |             |
| <b>pour info</b>              |           |                          |              |                        |     |                   |           |               |                        |   |  |             |
| La Turballe                   | 895       | 300                      | 120          | 24                     | 12  |                   | 132       | 44%           | 106%                   | 595   | poursuite en tendance de l'effort de création de logement social pour favoriser le maintien et la venue d'actifs sur le territoire |             |
| Pérestin                      | 537       | 180                      | 30           |                        |     |                   | 30        | 17%           | 63%                    | 357   |  |             |
| Piriac-sur-Mer                | 448       | 150                      | 24           | 5                      | 6   |                   | 30        | 20%           | 73%                    | 298   |  |             |
| Assérac                       | 322       | 108                      | 18           | 4                      |     |                   | 18        | 17%           | 32%                    | 214   |  |             |
| Mesquer                       | 448       | 150                      | 24           | 5                      | 6   |                   | 30        | 20%           | 67%                    | 298   |  |             |
| Camoël                        | 215       | 72                       | 12           |                        |     |                   | 12        | 17%           | 30%                    | 143   |  |             |
| <b>RETROLITTORAL</b>          |           |                          |              |                        |     |                   |           |               |                        |   |  |             |
| <b>pour info</b>              |           |                          |              |                        |     |                   |           |               |                        |   |  |             |
| Saint-Lyphard                 | 627       | 210                      | 90           | 18                     | 6   |                   | 96        | 46%           | 54%                    | 417   | poursuite en tendance de l'effort de création de logement social pour favoriser le maintien et la venue d'actifs sur le territoire |             |
| Férel                         | 552       | 132                      | 24           |                        | 6   |                   | 30        | 23%           | 30%                    | 420   |  |             |
| Saint-Molf                    | 448       | 150                      | 24           | 5                      |     |                   | 24        | 16%           | 20%                    | 298   |  |             |
| <b>TOTAL</b>                  | 10 983    | 3 672                    | 1 113        | 239                    | 120 | 153               | 1 386     | 38%           |                        | 7 311   |  |             |

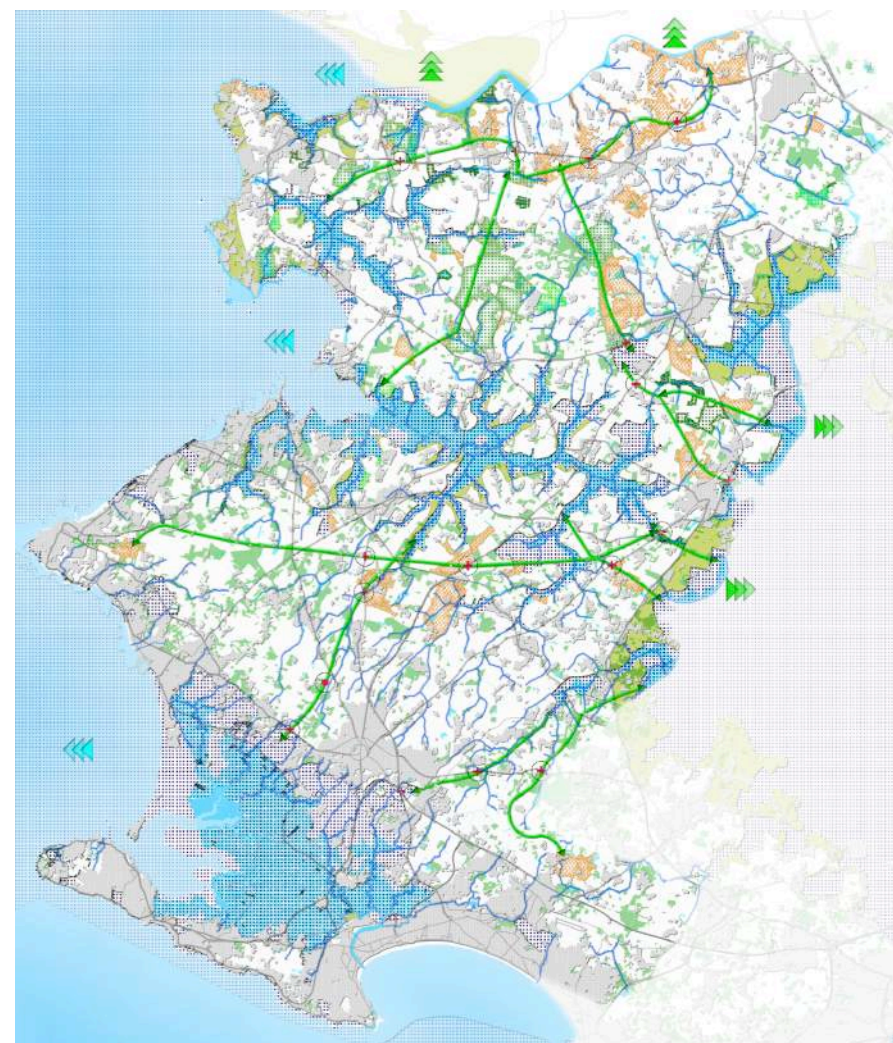
## Document de référence 5



**PRÉLOCALISATION DES ZONES DE SOURCES**



## Document de référence 6



**ESPACES DE PERMÉABILITÉ BOCAGÈRE**



**CORRIDORS ÉCOLOGIQUES**



**RÉSÉROIRS MAJEURS**

Echelle régionale

Echelle Cap atlantique

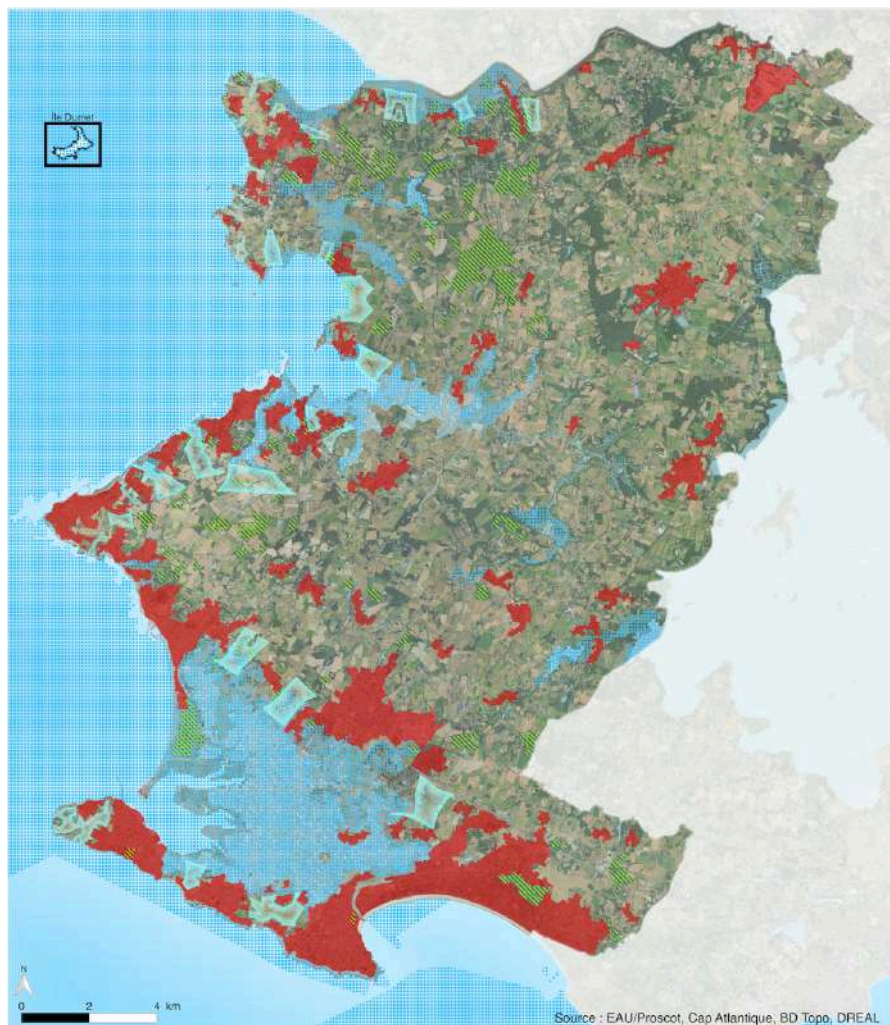
Bois-bocage-zh\*  
Bois-zh\*  
Bocage-zh\*



**RÉSÉROIRS ANNEXES**

\* zh : zone humide

**OBSTACLES :** + Existants et • potentiels

## Document de référence 7

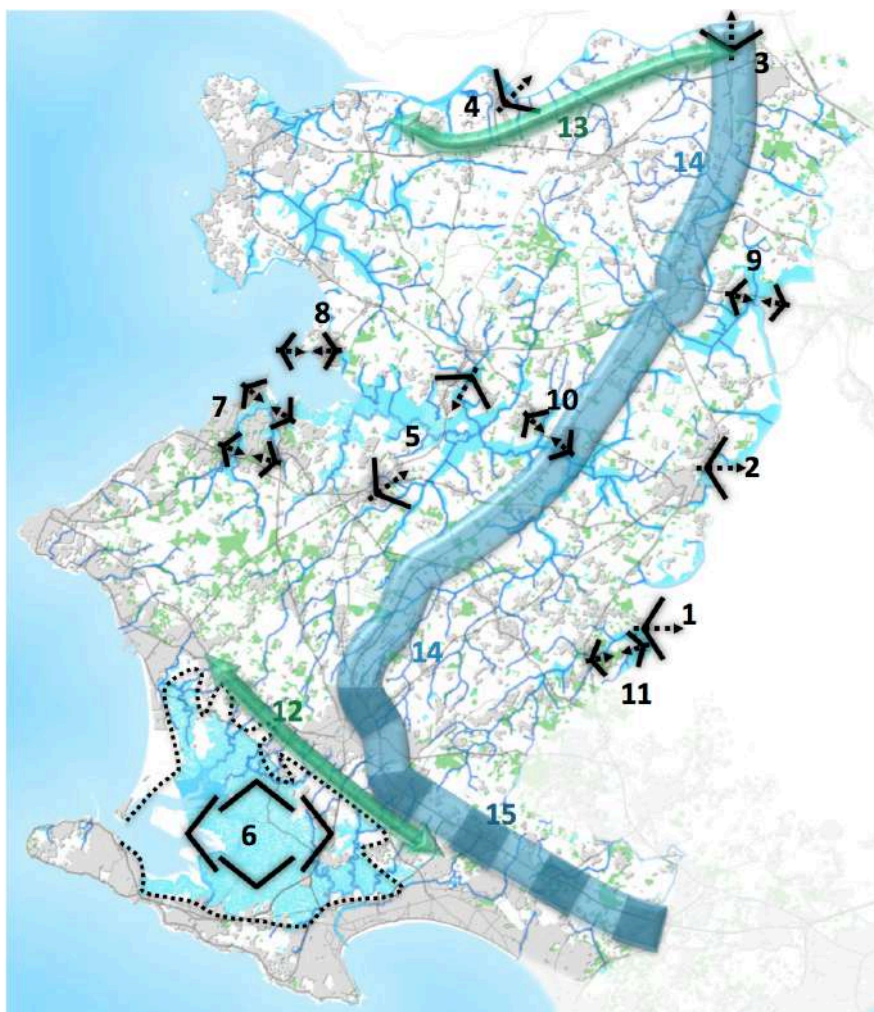


-  Espaces présumés remarquables
-  Espaces boisés pouvant être considérés comme significatifs
-  Coupures d'urbanisation

## Document de référence 8

| Station d'épuration                  | Capacité nominale Eq.Hab.      |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Livery – Guérande</b>             | 178 000                        |
| <b>Butte de Pince - La Turballe</b>  | Hiver : 15 000<br>Été : 40 000 |
| <b>Kermouraud-Pénestin</b>           | Hiver : 2 000<br>Été : 12 000  |
| <b>Le Bourg- Herbignac</b>           | 6 700                          |
| <b>Le Bourg – Saint Lyphard</b>      | 5 200                          |
| <b>Le Bourg – Assérac</b>            | 4 000                          |
| <b>La Madeleine – Guérande</b>       | 800                            |
| <b>Camoël</b>                        | 6 200                          |
| <b>Kerhinet – Saint Lyphard</b>      | 200                            |
| <b>Bréca – Saint Lyphard</b>         | 100                            |
| <b>Mézérac – Saint Lyphard</b>       | 115                            |
| <b>Kermoret - Assérac</b>            | 300                            |
| <b>Kerolivier – Saint Lyphard</b>    | 120                            |
| <b>Landieul – Herbignac</b>          | 120                            |
| <b>Keralio – Saint Lyphard</b>       | 90                             |
| <b>Kerbilet - Herbignac</b>          | 45                             |
| <b>Grand Arm – Herbignac</b>         | 80                             |
| <b>Ville Perrotin - Herbignac</b>    | 55                             |
| <b>Le Val – Pénestin</b>             | 30                             |
| <b>Le Foy – Pénestin</b>             | 30                             |
| <b>Trébestan – Pénestin</b>          | 30                             |
| <b>Lande Pont de Rouëllo – Férel</b> | < 20                           |
| <b>La Lande de Rauvelin - Férel</b>  | < 20                           |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>253 255</b>                 |

## Document de référence 9



Versant coteau de Guérande n°12  
Versant vallée de la Vilaine n°13  
Route bleue n°14  
Route bleue et Frange Sud du PNR n°15



Vues et axes stratégiques pour l'accès et la mise en scène des paysages n°1 à 11



# Document de référence 10

## LES NŒUDS DE MOBILITÉ (cf. objectif 2-1-1)

Les nœuds de mobilités structurants

- PEM La Baule
- Plateforme multimodale Guérande
- Pôle de mobilité d'Herbignac (Champ de Foire)
- Gares et haltes ferroviaires
- Secteurs : Guézy, Gare La Baule les Pins -Lajarrige, Floriales, Villejames, 4 routes

Les nœuds de mobilités d'irrigation potentiels

Les aires de covoiturage

## LES LIGNES DE BUS

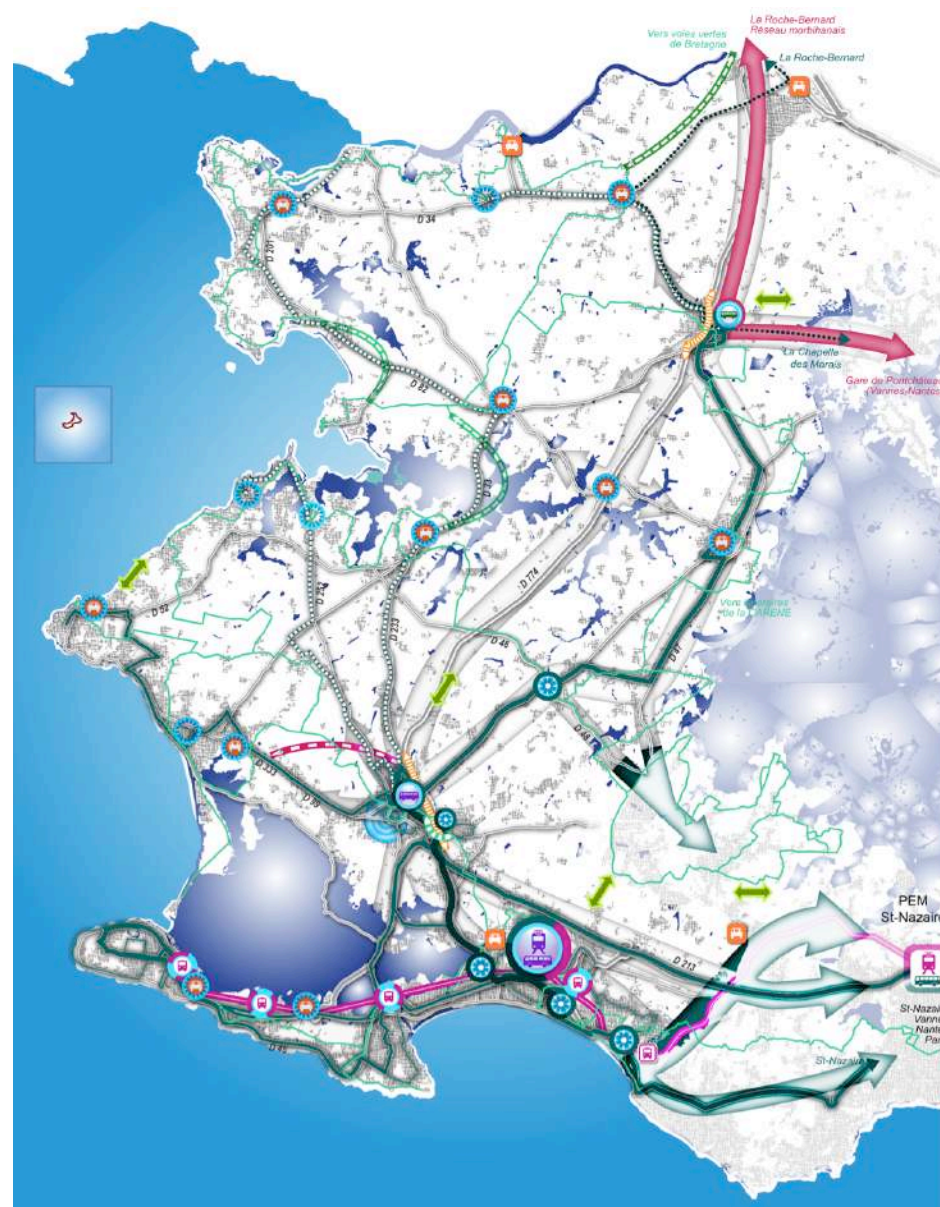
| Bus | N° ligne                | Fréquence/jour (hors week-end) |
|-----|-------------------------|--------------------------------|
|     | 1                       | 38                             |
|     | 2-3                     | > 20                           |
|     | 4-5-6                   | > 15                           |
|     | 7-8-9                   | >= 10                          |
|     | Navette interne         |                                |
|     | Navette sur réservation |                                |

## LES VOIES CYCLABLES (cf. objectif 2-1-3)

- Connexions structurantes en cours de Cap Atlantique / Vélocéan
- Réseau cyclable existant
- Recherche de raccordement cohérent

## DÉVELOPPEMENT ET OPTIMISATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS (cf. objectif 2-2-2)

- Développement / cohérence de l'offre en transport et nœuds de mobilité (Pontchâteau, La Roche Bernard)
- Développement / optimisation de l'offre en transport et nœuds de mobilité (CARENE...)



## Les nœuds de mobilité programmés dans le DOO du SCOT

| Nœuds de mobilités structurants   |   |   |
|---|---|---|
| Nœud et Rôle  | Objectifs   | Enjeux  |
| <b>PEM de la Baule</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès flux majeur : Paris/ Nantes/St-Nazaire</li> <li>• Irrigation vers le Croisic</li> <li>• Ligne TC forte /Guérande</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les fonctions multimodales du PEM</li> <li>• Assurer sur le long terme un accès routier fluide au PEM et une offre de stationnement voiture et vélo suffisante</li> <li>• Connecter au nœud de mobilité des Floralies (parking en cours de réalisation au nord, le tunnel de la gare peut faire le lien avec Vélocéan)</li> <li>• Sécuriser les cheminements et accès vélo /circulation</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne organisation du changement de mode</li> <li>• Développement de l'électromobilité (auto et véhicules légers, par acteur public ou privé)</li> <li>• Opportunité vélo et voiture en libre service</li> <li>• Offre de mobilité originale PEM - Atlantia</li> </ul> |
| <b>Plateforme multimodale de Guérande</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès structurant St-Nazaire / Herbignac</li> <li>• Point central d'irrigation des communes et villages de Cap hors sud littoral</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la multimodalité bus/vélo</li> <li>• Renforcer les connexions aux voies douces locales (centre-ville) et Vélocéan (en intégrant à la réflexion l'évolution des axes de circulation libérés du transit / déviation de la Rte de La Turballe)</li> <li>• Assurer sur le long terme un accès routier fluide au PEM et une offre de stationnement voiture et vélo suffisante</li> <li>• Sécuriser les cheminements et accès vélo /circulation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf. enjeux PEM La Baule ci-avant</li> </ul>  |
| <b>Pôle de mobilité d'Herbignac</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès structurant St-Nazaire / Guérande/ Nantes / axe sud breton</li> <li>• Irrigation nord de Cap / la Roche Bernard / la Chapelle des marais</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre de mobilité avec La Roche Bernard et vers la gare de Pontchâteau (opportunité aire covoiturage notamment)</li> <li>• Renforcer la multimodalité bus/vélo</li> <li>• Sécuriser les cheminements et accès vélo /circulation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Complémentarité Herbignac / La Roche Bernard pour développer les connexions bus avec le Morbihan sans doublons</li> </ul>  |
| <b>La Baule - Le Guézy</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Irrigation de quartier : inciter aux mobilités douces déplacements courts</li> <li>• Accès 2 lignes de bus : St-Nazaire/La Baule, La Baule Bus</li> <li>• Proximité pôle multimodal de Pornichet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la multimodalité vélo/Bus en s'appuyant sur les 2 lignes</li> <li>• Offre vélo soutenant les fonctions multimodales du pôle de Pornichet</li> <li>• Faciliter les parcours piétons et vélo : nœud de mobilité / gare Pornichet / grand équipements proches (collège, mairies...)/Vélocéan</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre vélo = stationnement/abris + tenir compte du potentiel pour vélo électrique / point de recharge</li> <li>• Multimodalité vélo/bus = offre vélo + aménagement pour faciliter changement bus/ vélo</li> </ul>  |
| <b>La Baule – Gare La Baule les Pins / Lajarrige</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Irrigation centralité + front de mer + liens (doux) interquartiers + rabattement train</li> <li>• Proximité 4 lignes bus (Pl. Palmiers)</li> </ul>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le stationnement vélo et la multimodalité vélo/train (le cadencement train 2017 devrait augmenter l'utilisation de la gare de LB les Pins).</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre vélo : cf. enjeux Le Guézy ci-avant</li> <li>• Multimodalité vélo/train = offre vélo + aménagement pour faciliter changement train/ vélo</li> </ul>  |
| <b>La Baule – Les Floralies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parking relais multimodal d'entrée de ville</li> <li>• Accès : ligne bus La Baule /Guérande + Proximité gare et centre de La Baule</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le rôle de parking relais et la multimodalité vélo/bus en s'appuyant sur la ligne Guérande/La Baule</li> <li>• Liaisons douces connectées à la gare de la baule (cf. ci-avant)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunité vélo en libre service</li> <li>• Aiguillage des usagers voiture parkings floralies/ Salines</li> </ul>   |
| <b>Guérande – Villejames</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter aux déplacements doux dans le parc commercial et vers le centre-ville</li> <li>• Accès : 5 lignes bus + Vélocéan + covoiturage</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre vélo connectée aux lignes de bus, à l'aire de covoiturage et à Vélocéan</li> <li>• Franchissement sécurisé de la route bleue pour Vélocéan</li> <li>• Faciliter les parcours piétons et cyclables dans le parc de Villejames</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre vélo = stationnement/abris + tenir compte du potentiel pour vélo électrique / point de recharge</li> </ul>   |



Les nœuds de mobilité programmés dans le DOO du SCOT (suite et fin)

| Nœuds de mobilités structurants (suite)  |   |  |
|--|---|--|
| Nœud et Rôle   | Objectifs   | Enjeux   |
| <p><b>St-Lyphard – Les 4 routes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Desserte des villages au centre de Cap + Déplacements d'approche vers St-Nazaire et Guérande + mobilité touristique</li> <li>Accès : ligne bus (Herbignac/Guérande/St-Nazaire) + voie cyclables St-Molf / St-Lyphard/CARENE + Aire de covoiturage</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la multimodalité vélo/Bus en s'appuyant sur la ligne Herbignac/Guérande/St-Nazaire</li> <li>Opportunité de parc relais à terme</li> <li>Stationnement voiture : répondre à l'évolution des besoins pour le covoiturage, la fonction de parc relais, le tourisme voiture/vélo</li> <li>Connecter à la boucle cyclable</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. enjeux Villejames ci-avant</li> <li>Développement de l'électro-mobilité auto / point de recharge</li> <li>Sécuriser le carrefour</li> </ul>   |
| <p><b>Les gares et haltes (hors PEM La Baule Escoublac )</b> sont par principe des lieux de multimodalité et ont un rôle de rabattement vélo-voiture-bus/train...</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'offre vélo</li> <li>Faciliter les parcours piétons et cyclables vers les gares</li> <li>Répondre à l'évolution des besoins de stationnement auto</li> <li>Au Croisic : étudier l'intérêt de déplacer l'aire de covoiturage actuelle vers la zone artisanale</li> <li>Gare du Pouliguen : développer aire de covoiturage</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. enjeux St-Lyphard ci-avant</li> <li>Gare du Pouliguen : Offre originale de mobilité vers Atlantia</li> </ul>  |
| Nœuds de mobilités d'irrigation potentiels   |   |  |
| Nœud et Rôle   | Objectifs   | Enjeux   |
| <p><b>Les nœuds de mobilités potentiels sont localisés selon les cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>dans ou à proximité d'un centre-ville, sur le passage d'une ligne TC, à proximité d'une voie cyclable avec parfois un site de covoiturage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Office du tourisme – PENESTIN</li> <li>Vers le centre sportif - LA TURBALLE</li> <li>Eglise - QUIMIAC MESQUER</li> <li>Mairie - MESQUER</li> <li>Mairie – SAINT-LYPHARD</li> <li>Centre – CAMOEL</li> <li>Mairie – FÉREL</li> <li>Parking Pharmacie – ASSERAC</li> </ul> </li> <li><b>Dans des secteurs regroupant à proximité : aire de covoiturage, passage d'une voie cyclable et d'une ligne TC :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Tranchée / D333 – PIRIAC</li> <li>L'étoile – LA TURBALLE</li> <li>La Roche Blanche / Centre – ST-MOLF</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'offre vélo connectée au bus et à l'aire de covoiturage lorsqu'elle existe</li> <li>Faciliter les parcours piétons et cyclables vers le nœud de mobilité et vers les voies cyclables existantes proches</li> <li>Tenir compte des besoins de stationnement pour les changements de modes de déplacement touristique voiture/ vélo</li> <li>Stationnement voiture : répondre à l'évolution des besoins pour le covoiturage et faciliter le changement de modes voiture/vélo pour les touristes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre vélo = stationnement/abris + tenir compte du potentiel pour vélo électrique / point de recharge</li> <li>A Piriac et St-Molf, coordonner la répartition de l'offre vélo entre arrêt bus/ aire covoiturage</li> </ul>                      |
| <p><b>Aires de covoiturage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La barrière – CROISIC</li> <li>Trégat – BATZ/MER</li> <li>Pompas – HERBIGNAC</li> </ul>  | <p><u>Au Croisic et à Batz/mer :</u> cf. objectifs ci-avant, sauf objectif de connexion au bus</p> <p><u>Au Croisic :</u> étudier l'intérêt de déplacer l'aire à proximité de la gare</p> <p><u>Pour Pompas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stationnement voiture : répondre à l'évolution des besoins pour le covoiturage et faciliter le changement de modes voiture/vélo pour les touristes</li> <li>offre vélo à évaluer pour les mobilités touristiques surtout</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre vélo = stationnement/abris + tenir compte du potentiel pour vélo électrique / point de recharge</li> <li>Pompas : besoin potentiellement soutenu de l'offre vélo et stationnement en cas de connexion de l'aire à une ligne TC</li> </ul> |

# INDICATEURS ANNEXES



## Matrice d'indicateurs annexes rattachée au Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT de CAP Atlantique

Cette grille d'indicateurs proposée ci-après permet de mesurer la progression de la mise en œuvre du SCoT au regard des ambitions fixées par les objectifs stratégiques du territoire. Elle vise à développer un outil d'intelligence territoriale mobilisant le suivi et l'évaluation en continu et venant renforcer les démarches de gouvernance menées par CAP Atlantique.

Outil de pilotage, elle s'inscrit dans une démarche qui a pour ambition d'assurer le caractère « vivant » du SCoT de CAP Atlantique. Il permet en effet de réajuster l'action afin de répondre véritablement aux orientations fixées mettant à disposition des élus d'une appropriation facile.

Ainsi cet outil de gouvernance et gestion territoriale, complémentaire aux outils existants, permettra de capitaliser les connaissances du territoire et de mesurer, à différentes temporalités, l'atteinte des objectifs que les élus de CAP Atlantique ont fixés collectivement.

Plus précisément et au-delà de l'analyse réglementaire, cette grille répond à une volonté politique poursuivant 5 objectifs :

- apprécier les effets des orientations choisies dans le SCoT pour mettre en évidence les besoins d'ajustement des objectifs ;
- partager la connaissance du territoire pour alimenter les projets, servir de base à l'opérationnel et réaliser des analyses locales ou thématiques ;
- informer et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de l'aménagement du territoire ;

- atteindre collectivement les objectifs fixés par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de rang inférieur ;
- contribuer avec l'arbre des objectifs de CAP Atlantique ;

Dans ce cadre, CAP Atlantique a décidé de lancer, dès la mise en œuvre du SCoT, la démarche d'évaluation en continu de ses orientations stratégiques.

### Tableaux d'indicateurs annexes

Les tableaux qui suivent regroupent les indicateurs annexes. Les indicateurs portant un \* reprennent les indicateurs de base déterminés au précédent chapitre.

| ID  | ORIENTATIONS  | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO  | Thème                                | Indicateurs  | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation      | Bases de données mobilisées  | Actualisation |
|---|---|---|--------------------------------------|--|---|--|-----------------------------|--|---------------|
| <b>PARTIE 1: Les grands équilibres entre les différents espaces : une capacité d'accueil renouvelée et une authenticité valorisée</b> |   |   |                                      |  |   |  |                             |  |               |
| 1   | Orientation 1-1 : Assumer une armature urbaine multipolaire, en réseau, connectée au sein de l'espace métropolitain. Objectif 1-4-2 : Renforcer l'armature en définissant les centralités à développer et les espaces urbanisés significatifs à conforter dans le cadre de la mise en œuvre de la loi littorale | <p><b>Objectif 1-1-1:</b> Conforter et renforcer l'axe structurant du territoire (La Baule/Guérande/Herbignac). Le bipôle a vocation à jouer un rôle moteur dans la tertiarisation et le renforcement des hautes technologies et de la valeur ajoutée de notre économie littorale. <b>Objectif 1-1-2 :</b> Affirmer des vocations différenciées des pôles et des espaces. 3 espaces avec des prescriptions pour les agglomérations, villages, secteur de tailles et de densité significatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agglomérations principales pouvant être développées (espaces en brun) sous réserves d'autres dispositions de protection du SCOT, telles que les EAP, les espaces de biodiversité, les espaces remarquables et coupures d'urbanisation,</li> <li>• Villages ou agglomérations constituant des centralités secondaires (espaces en rouge), pouvant être développés de manière mesurée dans les mêmes conditions que ci dessus, et de manière limitée pour Pompas, Mesquery, Pont mahé et Marlais (transposition PNR)</li> <li>• Agglomérations, villages, secteurs de taille et de densité significatives (en mauve) à conforter dans une enveloppe maximale définie par un contour .</li> </ul> | Organisation de l'espace - Polarités | Evolution des polarités ( population, actifs, emplois, commerces, logements, densités, services, accessibilité). | Evolution des polarités mesurée en hectares, en nombre de logements, équipements et services, actifs, population.   | Zonage sur carte / graphique                         | Cartographique et graphique | BD TOPO, INSE, MAJIC... Réseau routier et arrêts bus/gares OSM                                   | 3 ans         |
| 2   | Orientation 1-2 : Conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages. Orientation 1-3 : Protéger et valoriser l'espace agricole.   | <p><b>Limiter la consommation de l'espace en extension et protéger sur le long terme les EAP. Objectif maximum de consommation de l'espace à 471 hectares maximum à l'horizon 2035, dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 324 ha pour le développement résidentiel (habitat et équipements) ;</li> <li>o 147 ha pour le développement des parcs d'activités et commerciaux.</li> </ul> <p><b>Objectif 1-3-3: Limiter la consommation d'espace en extension et protéger sur le long terme des espaces agricoles pérennes</b></p>   | Consommation de l'espace             | Evolution de l'occupation des sols   | Quantification en hectares de l'occupation du sol par classe et par année sur le territoire, permettant de suivre les changements d'occupation du sol.  |  | Graphique et cartographique | MOS ADDR/N/ plusieurs millésimes   | 3 ans         |
| 3   | Orientation 1-3 : Protéger et valoriser l'espace agricole.  | <p><b>Protéger sur le long terme des espaces agricoles pérennes à 20 ans avec un objectif de 19 000 hectares, que les PLU auront à charge de délimiter à la parcelle, en compatibilité, sur la base d'une cartographie SCOT de taille A0.</b></p>   | Consommation de l'espace-Agriculture | *Evolution des EAP   | Espaces Agricoles Pérennes sont des espaces agricoles exploités ou à fort potentiel d'exploitation dans des conditions économiques stables et identifiées à partir du diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture et les services environnement de CAP Atlantique. Les EAP sont des espaces agricoles productifs cohérents ou des espaces de reconquête dans le cadre d'un engagement à long terme. | Zonage sur carte                                     | Cartographique              | PAC, parcelles en entretien agricole, Zonages PLU, données Service Environnement CAP Atlantique, | 3 ans         |

| ID  | ORIENTATIONS   | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO  | Thème                 | Indicateurs   | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation | Bases de données mobilisées                         | Actualisation |
|---|--|---|-----------------------|---|---|--|------------------------|---|---------------|
| <b>PARTIE 1: Les grands équilibres entre les différents espaces : une capacité d'accueil renouvelée et une authenticité valorisée</b> |  |   |                       |   |   |  |                        |   |               |
| 4   | <p><b>Orientation 1-3 :</b> Protéger et valoriser l'espace agricole</p> <p><b>Orientation 2-3 :</b> Développer une politique du logement qui facilite l'optimisation du parc existant, l'accès au parc pour les actifs et l'évolution des usages.</p>        | <p><b>Objectif 2-3-2 : Favoriser la densification raisonnée.</b><br/>50% au minimum des logements à construire doivent être réalisés au sein de ces enveloppes à l'échelle du SCOT, les objectifs précisés à l'échelle de chaque commune ayant vocation à être dépassés si le potentiel urbain le permet.</p> <p><b>objectif minimal de construction de plus de 50% des besoins au sein de l'enveloppe urbaine - (5 480 logements) Objectif 2-3-2: Favoriser la densification raisonnée.</b></p> <p><b>Les documents d'urbanisme locaux et les opérations d'aménagement mettent en œuvre un développement qualitatif, économe en espace, favorisant le renouvellement urbain, mobilisant des formes urbaines innovantes, plus compactes.</b></p> <p><b>Objectif 2-4-4 : Renouveler les modes d'aménagement et les modes constructifs en harmonie avec les compositions urbaines et architecturales existantes.</b></p>                        | Renouvellement urbain | *Évolution de la part de constructions (logements construits) au sein de l'enveloppe de référence urbaine sur le total des logements construits (cartographie). Surfaces consommées à l'intérieur et à l'extérieur de l'enveloppe urbaine de référence. | Enveloppe urbaine de référence cartographiée et nombre des constructions. Plusieurs millésimes. "Nombre de logements construits au sein de l'enveloppe urbaine de référence sur le nombre total de logements construits sur le territoire".   | Nombre, pourcentage et surface                       | Cartographique         | PLU / TOPO/MAJIC (Utilise aussi la tâche bâtie)     | Annuel        |
| 5   | <p><b>Orientation 2-4 :</b> Promouvoir un aménagement et des morphologies urbaines cohérentes avec l'identité du territoire.</p>   | <p><b>Objectif 2-3-2: Favoriser la densification raisonnée.</b><br/><b>50% au minimum des logements à construire doivent être réalisés au sein de ces enveloppes à l'échelle du SCOT.</b></p> <p>Densité moyenne en extension pour le SCOT est de 20 logt/ha VRD inclus. Des objectifs de densité moyenne par commune sont donnés en page 30 du DOO.</p>  | Densité Intensité     | *Densité bâtie des constructions/logements à l'intérieur et à l'extérieur de l'enveloppe urbaine de référence   | Représentation des densités par grand type (notamment à partir de la hauteur permettant de distinguer le collectif, l'intermédiaire et l'individuel) par maille du carroyage INSEE.   | Nombre   | Cartographique         | MAJIC / EDIGEO (2016)/INSEE, PC CAP ATLANTIQUE. PLU | Annuel        |
| 6   | <p><b>Orientation 1-3 :</b> Protéger et valoriser l'espace agricole.</p> <p><b>Orientation 2-2 :</b> Hiérarchiser et diffuser les services et le commerce de proximité pour valoriser le réseau multipolaire et des espaces de vie dynamiques et actifs.</p> | <p><b>Objectif 2-2-2 : Créer les conditions de renforcement des centralités comme pôles d'animation et de services de qualité.</b><br/>Afin de renforcer le dynamisme des centres villes et des centralités de quartier à créer le cas échéant, les documents d'urbanisme devront favoriser la mixité fonctionnelle dans ces secteurs et prévoir les possibilités d'implantation de commerces et d'équipements.</p> <p><b>Objectif 2-2-3 : Privilégier les centres villes ou centralités de quartier pour l'accueil du commerce et limiter les conditions de développement des espaces commerciaux de périphérie.</b><br/>Les commerces sont localisés de manière préférentielle dans les centres villes et les centralités de quartier, situés au sein des enveloppes urbaines actuelles ou futures. Le commerce a vocation à être polarisé dans ces centralités en privilégiant des continuités marchandes sur des secteurs concentrés.</p> | Renouvellement urbain | Identification des zones de centralités.  | Espace caractérisé par une complémentarité et une mixité sur un même lieu des activités commerciales, des services aux publics, de l'habitat, de l'emploi. Cet espace est inclus dans l'enveloppe urbaine. Permet de mesurer l'évolution du nombre de commerces, équipements, .... Et de comparer plusieurs millésimes. | Zonage sur carte                                     | Cartographique         | BPE (alternative avec la BD SIRENE) Carroyage INSEE | 3 ans         |

| ID  | ORIENTATIONS   | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO  | Thème                          | Indicateurs  | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation   | Bases de données mobilisées   | Actualisation |
|---|--|---|--------------------------------|--|---|--|--------------------------|---|---------------|
| <b>PARTIE 1: Les grands équilibres entre les différents espaces : une capacité d'accueil renouvelée et une authenticité valorisée</b> |  |   |                                |  |   |  |                          |   |               |
| 7   | <p><b>Orientation 1-3</b> : Protéger et valoriser l'espace agricole.</p> <p><b>Orientation 2-3</b> : Développer une politique du logement qui facilite l'optimisation du parc existant, l'accès au parc pour les actifs et l'évolution des usages.</p>   | <p><b>Objectif 2-3-3: Faire du logement à loyer modéré et de l'accession aidée à la propriété, les points d'appui pour une attractivité résidentielle en faveur des actifs.</b><br/> les logements à loyer modéré seront implantés préférentiellement en lien avec les centralités. Les documents d'urbanisme éviteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la concentration du logement social sur des secteurs ne permettant pas de mixité et,</li> <li>les implantations significatives dans des secteurs mal desservis, isolés des services, ou soumis à des nuisances.</li> </ul>   | Renouveau urbain               | Evolution de la construction des logements sociaux dans les centralités.   | Nombre de logements sociaux construits dans la centralité. Comparaison entre plusieurs millésimes.  | Nombre, pourcentage                                  | Cartographique Graphique | RPLS  | Annuel        |
| 8   | <p><b>Orientation 2-3</b> : Développer une politique du logement qui facilite l'optimisation du parc existant, l'accès au parc pour les actifs et l'évolution des usages.</p>  | <p><b>Objectif 1-3-1: Privilégier l'enveloppe urbaine</b><br/> Les documents d'urbanisme locaux mobiliseront en priorité les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine pour répondre aux besoins en foncier pour la réalisation de nouveaux logements.<br/> Dans la détermination des capacités foncières, ils prendront en compte le potentiel lié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la réhabilitation et la réduction de la vacance, les divisions et le changement d'usage du bâti ;</li> <li>la densification spontanée (division parcellaire) ;</li> <li>les dents creuses (terrain libre entre 2 constructions) ;</li> <li>les îlots et cœurs d'îlots libres ;</li> <li>le renouvellement urbain (démolition/reconstruction).</li> </ul> <p><b>Objectif 2-3-2: Favoriser la densification raisonnée.</b><br/> Les documents d'urbanisme locaux et les opérations d'aménagement mettent en œuvre un développement qualitatif, économe en espace, favorisant le renouvellement urbain, mobilisant des formes urbaines innovantes, plus compactes.</p> | Densité                        | Dents creuses.   | Localisation et surface des parcelles non bâties ou d'une parcelle faiblement bâtie limitrophe d'une ou plusieurs non bâties et entourées par des terrains bâtis. | Nombre   | Cartographique           | BD TOPO (livraisons 2012-2016)<br>Diverses données sur des contraintes (sites classés, zones à risques ...) | 3 ans         |
| 9   | <p><b>Orientation 1-4</b> : Mettre en œuvre un mode d'aménagement littoral qui pérennise l'authenticité du territoire.</p>   | <p><b>Objectif 1-4-1: Préserver les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation</b><br/> Le SCOT localise à son échelle, les coupures d'urbanisation au sens de la Loi littoral (cf. carte aménagement littoral : espaces présumés remarquables et coupures d'urbanisation).<br/> Les documents d'urbanisme les délimitent et peuvent affiner leur tracé afin que ces coupures d'urbanisation ne recouvrent aucun espace urbanisé même si des secteurs existants d'urbanisation diffuse peuvent y figurer.</p>  | Littoral-Environnement-Paysage | *Evolution des coupures d'urbanisation définie par loi littoral et la DTA. | Localisation et mode d'occupation des sols des coupures d'urbanisation (DTA, loi littoral et complémentaires). Zonage PLU.  | Nombre et surface                                    | Cartographique           | MOS, PLU, BD TOPO.  | 6 ans         |
| 10  | <p><b>Orientation 1-2</b> : Conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages.</p> <p><b>Orientation 1-4</b> : Mettre en œuvre un mode d'aménagement littoral qui pérennise l'authenticité du territoire .</p> | <p><b>Objectif 1-2-1: Protéger les réservoirs de biodiversité</b></p> <p><b>Objectif 1-4-1: Préserver les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation</b><br/> Le SCOT localise à son échelle, les coupures d'urbanisation au sens de la Loi littoral (cf. carte aménagement littoral : espaces présumés remarquables et coupures d'urbanisation).<br/> Les documents d'urbanisme les délimitent et peuvent affiner leur tracé afin que ces coupures d'urbanisation ne recouvrent aucun espace urbanisé même si des secteurs existants d'urbanisation diffuse peuvent y figurer.</p>  | Littoral-Environnement-Paysage | *Evolution des espaces remarquables, localisation et suivi des PLU.        | Localisation des espaces remarquables. MOS et Zonage PLU.   | Nombre et surface                                    | Cartographique           | MOS, PLU, BD TOPO.  | 6 ans         |

| ID  | ORIENTATIONS  | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO   | Thème                                  | Indicateurs   | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation   | Bases de données mobilisées  | Actualisation |
|---|---|--|--|---|---|--|--------------------------|--|---------------|
| <b>PARTIE 1: Les grands équilibres entre les différents espaces : une capacité d'accueil renouvelée et une authenticité valorisée</b> |   |  |  |   |   |  |                          |  |               |
| 11  | <p><b>Orientation 1-2 :</b> Conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages.</p> <p><b>Orientation 2-4 :</b> Promouvoir un aménagement et des morphologies urbaines cohérentes avec l'identité du territoire.</p> | <p><b>Objectif 1-2-4: Renforcer et valoriser des continuités écologiques et paysagères</b><br/>la qualification et la mise en valeur des paysages emblématiques de Cap Atlantique.<br/>Les collectivités et leur document d'urbanisme local mettent en œuvre cet objectif au travers des mesures suivantes : • Préserver la qualité paysagère du versant sud du coteau de Guérande (secteur n°12 carte ci-après) et du versant nord de la vallée de la Vilaine (secteur n°13 carte ci-après)<br/>• Valoriser l'entrée du PNR et les paysages perçus depuis la route bleue (secteurs n°14 et 15 carte ci-avant)<br/>• Pour mettre en scène et valoriser l'accès aux paysages emblématiques du territoire (secteurs n°1 à 11 carte ci-avant)<br/>• Préserver une zone de sensibilité paysagère, écologique et hydraulique autour des marais de Pen Bé, Pont Mahé, du Mès et de Brière.</p> <p><b>Objectif 2-4-1: Conforter la composition patrimoniale et paysagère</b><br/>Préservation des grands équilibres du paysage.<br/>Les documents d'urbanisme locaux mettent en œuvre les objectifs suivants:<br/>Garantir le bon fonctionnement des continuités aquatiques et humides pour mieux révéler les paysages d'eau.<br/>Garantir les continuités écologiques pour préserver et renforcer la place de l'arbre dans les paysages agricoles contemporains ainsi que pour soutenir la diversité des motifs paysagers (bois, prairies, bocage, milieux d'eau).<br/>Préserver les éléments constitutifs des paysages emblématiques de Cap Atlantique et mettre en valeur les points de vue remarquables.<br/>Maîtriser la consommation foncière pour préserver des paysages agricoles cohérents et des lisières urbaines lisibles qui contribuent à soutenir le rôle paysager et social de l'agriculture périurbaine (PEAN...).</p> | Littoral-<br>Environnement-<br>Paysage | *Evolution cartographique d'espaces paysagers stratégiques. Suivi de leur classement dans les PLU.  | reportage des points de vue sur les paysages emblématiques cartographiés. Suivi photographique.   | Nombre et photo                                      | Cartographique           | Photos CAP, PLU  | 3 ans         |
| 12  | <p><b>Orientation 1-2 :</b> Conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages.</p>  | <p><b>Objectif 1-2-1: Protéger les réservoirs de biodiversité</b><br/>A leur échelle, les documents d'urbanisme locaux délimitent précisément les réservoirs de biodiversité majeurs du SCOT. A cette fin, les espaces identifiés par le SCOT doivent être appréciés à plus fine échelle et doivent donner lieu, le cas échéant, à un réajustement lors de l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme. [...] Les documents d'urbanisme locaux veillent à ce que l'urbanisation n'enclave pas les réservoirs de biodiversité majeurs. Un traitement particulier des abords des réservoirs de biodiversité est nécessaire pour limiter les pressions, notamment urbaines, sur ces espaces, ainsi que pour garantir leur perméabilité.</p>  | Biodiversité                           | *Evolution des réservoirs de biodiversité majeurs et annexes. Evolution des zones de pression autour des réservoirs. Occupation des sols des zonages et secteurs de pression. | Superficie (hectares) des réservoirs de biodiversité identifiés dans les documents et leur évolution (en surface et en nombre de patch).<br>Nombre de PLU les ayant intégrés. | Nombre et surface                                    | Cartographique Graphique | DREAL, ZNIEFF, ZPS, SITES CLASSES, ENS CG44, CONSERVATOIRE DU LITTORAL, ONZH, RAMSAR, ZICO. MOS, PLU, BD TOPO. | 3 ans         |

| ID  | ORIENTATIONS  | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO   | Thème             | Indicateurs  | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation      | Bases de données mobilisées                           | Actualisation |
|---|---|--|-------------------|--|---|--|-----------------------------|---|---------------|
| <b>PARTIE 1: Les grands équilibres entre les différents espaces : une capacité d'accueil renouvelée et une authenticité valorisée</b> |   |  |                   |  |   |  |                             |   |               |
| 13  | <b>Orientation 1-2</b> : Conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages. | <p><b>Objectif 1-2-3: Maintenir le niveau de connectivité des espace de perméabilité forte</b></p> <p>Les documents d'urbanisme précisent à leur échelle les espaces de perméabilité bocagère du SCOT. Les corridors identifiés par le SCOT complètent le maillage écologique défini ci-avant. Ils sont les axes de continuités écologiques ayant pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relier entre eux les réservoirs de biodiversité et espaces de perméabilité bocagère,...</li> <li>• ...en associant les espaces que ces axes traversent : espaces boisés, bocagers (prairie, mares, réseau de haies), humides et abords de cours d'eau. [...]</li> </ul> <p><b>Objectif 1-2-4: Renforcer et valoriser des continuités écologiques et paysagères</b></p> | TVB- Biodiversité | *TVB: Suivi des zones d'enjeux potentiels entre densification et préservation de la biodiversité. Dont suivi surfacique des espaces boisés significatifs . | Identification des trames arborées (dont les espaces boisés significatifs et herbacées par télédétection (traitement d'images satellite) complétée par un traitement géographique pour l'identification des zones potentielles de connectivités écologiques et localisation des obstacles (nombre d'action de réduction). | Surface  | Cartographique              | Images satellites BD TOPO ou MOS détaillé Zonages PLU | 3 ans         |
| 14  | <b>Orientation 1-2</b> : Conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages. | <p><b>Objectif 1-2-2: Protéger les milieux humides et les abords des cours d'eau</b></p> <p>Le développement de la nature en ville. L'objectif de développer de la nature en ville, impliquera dans les documents d'urbanisme locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De maintenir ou renforcer des espaces de respiration en zone urbanisée</li> </ul> <p>De rechercher le prolongement de la trame verte et bleue dans l'espace urbain par des accroches de continuités agronaturelles à des trames écologiques urbaines.</p>  | TVB - Eau         | Nombre et localisation des zones humides. Nombre de projets de restauration des cours d'eau, mares et zones humides. Intégration dans les PLU.             | Nombre, localisation et objet des projets de restauration des cours d'eau, mares et zones humides. Localisation et évolution. MOS.  | Nombre et surface                                    | Cartographique Graphique    | Images satellites BD TOPO ou MOS détaillé Zonages PLU | 6 ans         |
| 15  | <b>Orientation 1-2</b> : Conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages. | <b>Objectif 1-2-5: Protéger la ressource en eau.</b>   | Eau               | *Evolution et capacité de traitement d'effluents / nombre d'habitants.   | Capacité disponible de chaque station d'épuration pour traiter les effluents futurs et évolution. Calcul annuel possible de la quantité et de la destinations des boues (en tMS/an).  | Nombre   | Graphique                   | ARS, IFREMER et basse de données Sandre               | 6 ans         |
| 16  | <b>Orientation 1-2</b> : Conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages. | <b>Objectif 1-2-5: Protéger la ressource en eau.</b>   | Eau               | *Evolution de la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles.   | Qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles.   | Nombre   | Graphique et cartographique | CAP Atlantique, DREAL.                                | 6 ans         |
| 17  | <b>Orientation 1-2</b> : Conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages. | <b>Objectif 1-2-5: Protéger la ressource en eau.</b>   | Eau               | *Evolution de la quantité d'eau potable distribuée en moyenne annuelle et rapport avec le volume disponible de la ressource.                               | Quantité d'eau potable distribuée en moyenne annuelle et rapport avec le volume disponible de la ressource.   | Nombre   | Graphique et cartographique | CAP Atlantique, DREAL.                                | 6 ans         |



| ID  | ORIENTATIONS  | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO   | Thème                   | Indicateurs   | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation      | Bases de données mobilisées  | Actualisation                                   |
|---|---|--|-------------------------|---|---|--|-----------------------------|--|---|
| <b>PARTIE 2: Des services et fonctions métropolitaines « autrement », pour un territoire « authentique » « touristique » et « métropolitain »</b> |   |  |                         |   |   |  |                             |  |   |
| 18  | Orientation 2-1 : Déployer les mobilités pour une accessibilité 2.0 | <p><b>Objectif 2-1-1 : Renforcer ou créer des nœuds de mobilité structurant pour la diffusion des mobilités. / renforcer la multimodalité vélo/ bus</b><br/>           PEM de la Baule : objectif de préserver les fonctions multimodales du PEM.<br/>           Pôle de mobilité d'Herbignac : Développer l'offre de mobilité avec la Roche Bernard et vers la gare de Pontchateau.<br/>           La Baule - Gare La Baule les pins/ Lajarrige : Développer la multimodalité vélo/ train.</p> <p><b>Objectif 2-1-2 : Développer le cadencement Train/ bus/ TAD en intermodalité</b><br/>           Les collectivités et AOT :<br/>           - veillent au développement du cadencement train/ bus au regard des projets de lignes LGV.<br/>           - assurent l'adaptation et la modulation des cadencements et l'organisation des TC pour répondre à l'augmentation de la fréquentation estivale [...]<br/>           - le développement d'une nouvelle offre de mobilité pour un accès rapide CAP Atlantique/ Notre Dame des Landes et adaptés aux usages [...]<br/>           - Le développement d'une offre de mobilité entre CAP Atlantique et la gare de Pontchateau.[...]</p> | Mobilité et déplacement | Fréquentation des pôles multimodaux (gares). Localisation et évolution des nœuds de mobilités | Localisation des pôles, évolution, zonage et fréquentation.   | Nombre   | Graphique                   | BD TOPO. Réseau CAP Atlantique. Département- Région. Réseau routier et arrêts bus/gares. | 6 ans   |
| 19  | Orientation 2-1 : Déployer les mobilités pour une accessibilité 2.0 | <p><b>Objectif 2-1-1 : Renforcer ou créer des nœuds de mobilité structurant pour la diffusion des mobilités</b></p>  | Mobilité et déplacement | Suivi de la population accessible à pied autour des arrêts de bus/Gares (isochrone)           | Zones géographiques que l'on peut atteindre à pied autour des arrêts de bus pour un temps donné permettant de calculer le nombre d'habitants à proximité immédiate d'une gare ou d'un arrêt de bus. | Nombre   | Cartographique              | Carroyage INSEE Réseau routier et arrêts bus/gares OSM                                   | 3 ans - Annuel pour les constructions/logements |
| 20  | Orientation 2-1 : Déployer les mobilités pour une accessibilité 2.0 | <p><b>Objectif 2-1-1 : Renforcer ou créer des nœuds de mobilité structurant pour la diffusion des mobilités. [...]</b><br/>           Ces nœuds de mobilité pourront être amenés à être réinterrogés et adaptés en cas d'évolution : [...] de la localisation des aires de covoiturage en lien avec un objectif d'optimisation du service rendu [...] avec un autre nœud de mobilité. [...]<br/>           St Lyphard - les 4 routes : Stationnement voiture : répondre à l'évolution des besoins pour le covoiturage [...]<br/>           Les gares et haltes : développer l'aire de covoiturage pour la gare du Pouliguen. [...]<br/>           Objectifs ciblés pour les aires de covoiturage de La barrière (Croisic); Trégaté (Batz sur mer); Pompas (Herbignac)</p>  | Mobilité et déplacement | Evolution des aires de co-voiturage   | Localisation et nombre d'aires de covoiturage .   | Nombre   | Graphique et cartographique | Réseau CAP Atlantique. Département- Région. Réseau routier et arrêts bus/gares OSM       | 3 ans   |
| 21  | Orientation 2-1 : Déployer les mobilités pour une accessibilité 2.0 | <p><b>Objectif 2-1-1 : Renforcer ou créer des nœuds de mobilité structurant pour la diffusion des mobilités</b></p>  | Mobilité et déplacement | Évolution des parts modales des déplacements  | Parts modales dans les déplacements des actifs pour les trajets domicile/travail.   | Nombre, pourcentage                                  | Graphique                   | BD INSEE   | 3 ans   |

| ID  | ORIENTATIONS  | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO   | Thème                   | Indicateurs   | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation      | Bases de données mobilisées   | Actualisation |
|---|---|--|-------------------------|---|---|--|-----------------------------|---|---------------|
| <b>PARTIE 2: Des services et fonctions métropolitaines « autrement », pour un territoire « authentique » « touristique » et « métropolitain »</b> |   |  |                         |   |   |  |                             |   |               |
| 22  | <b>Orientation 2-1</b> : Déployer les mobilités pour une accessibilité 2.0  | <p><b>Objectif 2-1-2 : Développer le cadencement Train/ bus/ TAD en intermodalité</b><br/>Les collectivités et AOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veillent au développement du cadencement train/ bus au regard des projets de lignes LGV.</li> <li>- assurent l'adaptation et la modulation des cadencements et l'organisation des TC pour répondre à l'augmentation de la fréquentation estivale [...]</li> <li>- le développement d'une nouvelle offre de mobilité pour un accès rapide CAP Atlantique/ Notre Dame des Landes et adaptés aux usages [...]</li> <li>- Le développement d'une offre de mobilité entre Cap Atlantique et la gare de Pontchâteau.[...]</li> </ul>   | Mobilité et déplacement | Evolution de l'offre en transport collectif et en TAD, arrêts et fréquentation. | Evolution du réseau de transport en commun, de l'offre (linéaire) et de sa fréquentation.   | Nombre   | Graphique et cartographique | Réseau CAP Atlantique. Département-Région. Réseau routier et arrêts bus/gares     | 6 ans         |
| 23  | <b>Orientation 2-1</b> : Déployer les mobilités pour une accessibilité 2.0  | <p><b>Objectif 2-1-1 : Renforcer ou créer des nœuds de mobilité structurant pour la diffusion des mobilités.</b> [...] Ces nœuds de mobilité pourront être amenés à être réinterrogés et adaptés en cas d'évolution : [...] des parcours des voies cyclables notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Vélo en projet de CAP Atlantique. [...]</p> <p>Faciliter les parcours piétons et vélo : nœud de mobilité/ gare Pornichet/ grands équipements proches/ Vélocéan et dans le parc de Villejames.</p> <p><b>Objectif 2-1-3 : Poursuivre le développement des liaisons douces</b><br/>Développement de parcours efficaces et attractifs en priorité pour les déplacements quotidiens/ utilitaires.<br/>Connexions aux centralités urbaines et aux nœuds de mobilité structurants et d'irrigation en particulier les pôles de La Baule, Guérande, Herbignac et les gares.</p> | Mobilité et déplacement | *Evolution des pistes cyclables et chemins de randonnée                         | Localisation (et longueur en km) des nouvelles pistes cyclables créées.<br>localisation (et longueur en km) des nouveaux chemins de randonnée créés.  | Nombre   | Cartographique              | Réseau CAP Atlantique. Département-Région. Réseau routier et arrêts bus/gares OSM | 3 ans         |
| 24  | <b>Orientation 2-3</b> : Développer une politique du logement qui facilite l'optimisation du parc existant, l'accès au parc pour les actifs et l'évolution des usages | Objectif 2-3-1: Promouvoir une meilleure utilisation du parc existant  | Cohésion sociale        | Typologie des logements (locaux) à la parcelle                                  | Représentation parcellaire de la typologie des locaux recensés dans les fichiers fonciers. Il permet de suivre l'offre du parc de logement du territoire et de caractériser la diversification du logement : Maison individuelle pur, Collectif pur, Activité pure, Habitat mixte (maison + appartement), Mixte habitat-activité. | Nombre   | Cartographique              | MAJIC, PC.  | Annuel        |

| ID  | ORIENTATIONS  | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO  | Thème              | Indicateurs   | Description  | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation | Bases de données mobilisées   | Actualisation |
|---|---|---|--------------------|---|--|--|------------------------|---|---------------|
| <b>PARTIE 2: Des services et fonctions métropolitaines « autrement », pour un territoire « authentique » « touristique » et « métropolitain »</b> |   |   |                    |   |  |  |                        |   |               |
| 25  | Orientation 2-3 : Développer une politique du logement qui facilite l'optimisation du parc existant, l'accès au parc pour les actifs et l'évolution des usages  | <p><b>Objectif 1-3-1: Privilégier l'enveloppe urbaine</b><br/>Les PLU chercheront à créer un minimum de logements au sein des enveloppes urbaines, selon le tableau ci dessous. Cet objectif a vocation à être dépassé si des capacités foncières supplémentaires s'avèrent mobilisables. Objectif de construction de logement total du SCOT : 10983 logts.</p> <p><b>Objectif 2-3-1: Promouvoir une meilleure utilisation du parc existant.</b><br/>Les collectivités prennent en compte, dans les règlements et Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU, les possibilités de mise en œuvre :</p> <p>o D'innovation et d'éco-construction sollicitant de nouveaux matériaux et/ou des matériaux locaux (Biomatériaux, Chaume...) dans la conception des bâtiments et des espaces publics, partagés ou privés, dans la recherche d'une consommation moindre en énergie ou du recours à des énergies renouvelables pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage.</p> <p>o Des solutions de rénovation thermique et des nouvelles normes constructives (ouvertures, matériaux, etc.) en cohérence avec les enjeux d'intégration paysagère et de valorisation patrimoniale.</p> | Cohésion sociale   | *Évolution et localisation de la construction annuelle de logements (logements commencés)   | <p>Rythme de constructions nouvelles autorisées permettant de calculer le capital restant de droit à construire prévu à un horizon donné.</p> <p>Il correspond au nombre de logements construits selon les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'individuels purs ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement,</li> <li>- Nombre d'individuels groupés, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.</li> <li>- Nombre de collectifs, faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.</li> <li>- Nombre de résidences, comprenant des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.</li> <li>- Total commencés.</li> </ul> <p>L'utilisation de la base INSEE pour calculer l'évolution du nombre total de logements indique un « rythme de production » (dans le cas d'une augmentation) parfois beaucoup plus précise que l'usage de la base de donnée SITADEL informant sur les rythmes de délivrance des Permis de Construire (autorisés) et les rythmes de Déclaration d'Ouverture de Chantier (commencés).</p> | Nombre, pourcentage                                  | Graphique              | SITADEL (hors résidences) SERIES EN DATES REELLES (INSEE Base Chiffres Clés Logement), PC | Annuel        |
| 26  | Orientation 2-3 : Développer une politique du logement qui facilite l'optimisation du parc existant, l'accès au parc pour les actifs et l'évolution des usages  | <p><b>Objectif 2-3-1: Promouvoir une meilleure utilisation du parc existant.</b></p> <p><b>Objectif 2-3-3: Faire du logement à loyer modéré et de l'accession aidée à la propriété, les points d'appui pour une attractivité résidentielle en faveur des actifs.</b></p>  | Mixité et cohésion | Localisation des logements sociaux et date de construction  | Représentation cartographique de la localisation des logements sociaux et de leur date de construction par période.  | Nombre   | Cartographique         | RPLS  | Annuel        |
| 27  | Orientation 2-3 : Développer une politique du logement qui facilite l'optimisation du parc existant, l'accès au parc pour les actifs et l'évolution des usages. | <p><b>Objectif 2-3-3: Faire du logement à loyer modéré et de l'accession aidée à la propriété, les points d'appui pour une attractivité résidentielle en faveur des actifs.</b></p> <p>Les documents d'urbanisme facilitent la mise en œuvre du PLH au travers de la création de secteurs de mixité sociale, de programmation dans les OAP et d'obligations réglementaires sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des objectifs chiffrés fixés par commune pour la période 2016- 2021,</li> </ul> <p>A cette fin, et plus précisément, les collectivités ont une obligation de résultat au regard des objectifs ci avant, et mettent notamment en œuvre les dispositions suivantes pour y parvenir : (objectifs chiffrés )</p>  | Mixité sociale     | *Part des logements sociaux sur nombre de constructions total par an. Evolution du taux et du nombre CAP Atlantique et par commune. | <p>Part du logement social sur le territoire par rapport à la résidence principale calculé à partir des chiffres clés du logement.</p> <p>Part de log social (%)= (Nombre de logements sociaux )/(Total des résidences principales) X 100 . Taux et nombre (SRU).</p>  | Nombre, pourcentage                                  | Graphique              | SRU, FILOCOM, SITADEL.  | Annuel        |

| ID  | ORIENTATIONS   | OBJECTIFS/PRESCRIPTIONS DOO  | Thème                  | Indicateurs  | Description  | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation      | Bases de données mobilisées   | Actualisation |
|---|--|--|------------------------|--|--|--|-----------------------------|-------------------------------|---------------|
| <b>PARTIE 2: Des services et fonctions métropolitaines « autrement », pour un territoire « authentique » « touristique » et « métropolitain »</b> |  |  |                        |  |  |  |                             |                               |               |
| 28  | <p><b>Orientation 1-3 :</b> Protéger et valoriser l'espace agricole</p> <p><b>Orientation 2-3 :</b> Développer une politique du logement qui facilite l'optimisation du parc existant, l'accès au parc pour les actifs et l'évolution des usages</p>   | <p><b>Objectif 2-3-1: Promouvoir une meilleure utilisation du parc existant.</b><br/>La stratégie vise le renforcement de l'attractivité pour les actifs (services, emplois, mobilité, culture) qui constitue le principal vecteur pour une réutilisation progressive du parc secondaire en parc principal en créant une demande.<br/>Les documents d'urbanisme peuvent accompagner cet objectif par des mesures indirectes pour la transformation des résidences secondaires en résidence principales mais aussi plus généralement pour résorber la vacance notamment liée à la précarité énergétique et la mauvaise qualité des constructions.</p> <p>Prescriptions :<br/>Les documents d'urbanisme anticipent les besoins d'adaptation du parc secondaire pour mieux répondre aux attentes des investisseurs pour un usage permanent et adapté aux besoins des habitants. Ils prévoient :<br/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adaptation de l'espace public (voiries cheminement piétons, etc...) pour une configuration cohérente avec des usages quotidiens et toutes saisons facilitant les mobilités et l'accessibilité tant pour les personnes âgées handicapées, que les jeunes actifs avec enfants;</li> <li>• L'adaptation des règles d'urbanisme pour faciliter l'évolution du bâti dont la taille, la configuration ou les gabarits ne sont pas adaptés à une résidence principale (extensions, surélévations, adaptation de combles ou de toitures, etc.) ;</li> <li>• L'adaptation des règles d'urbanisme pour faciliter les travaux de rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique tant du point de vue de l'isolation que de la production d'énergie renouvelable.</li> <li>• Des conditions d'insertion paysagères spécifiques pour la valorisation ou la protection des éléments de patrimoine reconnus par les PLU et les secteurs AVAP, en prenant en compte la question des usages seule à même de sauvegarder le patrimoine.</li> </ul> </p> | Cohésion sociale       | Evolution de la part de résidences secondaires sur le parc total de logements du territoire. | Part et nombre de résidences secondaires. Par commune et sur le territoire du SCOT.  | Nombre, pourcentage                                  | Cartographique et graphique | SITADEL, PC                   | Annuel        |
| <b>PARTIE 3 : Une économie littorale affirmée qui fait du « bien-être » et du « numérique » les piliers du nouveau de CAP Atlantique</b>          |  |  |                        |  |  |  |                             |                               |               |
| 29  | <p><b>Orientation 2-2 :</b> Hiérarchiser et diffuser les services et le commerce de proximité pour valoriser le réseau multipolaire et des espaces de vie dynamiques et actifs.</p> <p><b>Orientation 3-1 :</b> Renouveler et développer une offre immobilière et foncière maîtrisée</p> <p><b>Orientation 3-3 :</b> Créer les conditions pour valoriser la qualité des productions primaires et développer la valeur ajoutée liée aux activités de transformation</p> | <p><b>Objectif 2-2-2 : Créer les conditions de renforcement des centralités comme pôles d'animation et de services de qualité.</b><br/>Afin de renforcer le dynamisme des centres villes et des centralités de quartier à créer le cas échéant, les documents d'urbanisme devront favoriser la mixité fonctionnelle dans ces secteurs et prévoir les possibilités d'implantation de commerces et d'équipements. A cette fin, les documents d'urbanisme prévoient :<br/> - des formes urbaines permettant l'intégration des commerces et services en rez de chaussée des constructions,<br/> - des possibilités nouvelles d'implantation d'équipements, de services tertiaires ou de commerces dans de nouvelles constructions ou par changement d'usage de bâtiment (OAP, règlement, etc.),<br/> - de mettre en place des règles d'urbanisme favorables au développement du commerce et des services [...]</p> <p><b>Objectif 2-2-3 : Privilégier les centres villes ou centralités de quartier pour l'accueil du commerce et limiter les conditions de développement des espaces commerciaux de périphérie.</b><br/>Les commerces sont localisés de manière préférentielle dans les centres villes et les centralités de quartier, situés au sein des enveloppes urbaines actuelle ou futures. Le commerce a vocation à être polarisé dans ces centralités en privilégiant des continuités marchandes sur des secteurs concentrés. [...]<br/>les PLU organiseront, soit au travers d'OAP soit de dispositif réglementaire adapté, la qualification et l'optimisation de ces espaces pour permettre :<br/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De varier l'offre commerciale globale dans une gamme élargie et de qualité, avec un cadre de qualité, le plus différent possible des zones commerciales périphériques des grandes agglomérations ;</li> <li>• De créer le cas échéant de nouvelles possibilités d'implantation [...]</li> </ul> </p>   | Centralité et Commerce | Evolution de la localisation des commerces à l'intérieur et à l'extérieur des centralités    | Localisation des commerces, par rapport aux polarités définies dans le SCOT et évaluation de la perte ou du gain de commerces sur une période de temps donnée.<br>Nombre de commerces, équipements et services à l'intérieur et à l'extérieur du zonage défini comme centralité. Plusieurs millésimes. | Nombre   | Cartographique              | CCI, BD SIRENE, CDAC, PC, BPE | 2 ans         |

| ID   | ORIENTATIONS  | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO  | Thème  | Indicateurs  | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation      | Bases de données mobilisées   | Actualisation |
|--|---|---|--|--|---|--|-----------------------------|-------------------------------|---------------|
| <b>PARTIE 3 : Une économie littorale affirmée qui fait du « bien-être » et du « numérique » les piliers du renouveau de CAP Atlantique</b> |   |   |  |  |   |  |                             |                               |               |
| 30   | Orientation 2-2 : Hiérarchiser et diffuser les services et le commerce de proximité pour valoriser le réseau multipolaire et des espaces de vie dynamiques et actifs. | <p><b>Objectif 2-2-3 : Privilégier les centres villes ou centralités de quartier pour l'accueil du commerce et limiter les conditions de développement des espaces commerciaux de périphérie.</b></p> <p>[...] Les commerces soumis à CDAC doivent répondre en taille aux logiques de maîtrise des flux, de rayonnement et de mutualisation liés aux rôles des différents pôles du territoire dans les différents bassins de vie en s'appuyant à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la carte de la page précédente « irrigation et échelles de mutualisation des équipements et services pour une meilleure accessibilité »</li> <li>• Sur l'armature commerciale et les fréquences d'achats associés au niveau de rayonnement ci-dessous afin de limiter les déplacements.</li> </ul> <p>[...] Les espaces commerciaux de périphérie n'ont pas vocation à être étendus et le SCOT ne prévoit pas de nouvelles créations hors deux exceptions destinées à faciliter la qualification ou la réorganisation de l'offre dans les secteurs résidentiels et/ou mixtes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les petits secteurs économiques mixtes de St Molf et Mesquer qui s'étendent de manière mesurée (cf. partie 3 orientation 3-1, exemple de Mesquer) ;</li> <li>• A La Turballe dans le cadre de la reconfiguration de son offre et pour faciliter l'accès des habitants du centre ville à des équipements significatifs au sein de l'espace à aménager du Clos Mora sur l'axe reliant le centre ville à la future déviation au sein d'un ensemble dédiés aux activités économiques de l'ordre de 9 ha incluant le transfert d'un équipement commercial existant.</li> </ul> | Urbanisme commercial                             | *Evolution du nombre et localisation (à la commune) des CDAC accordées pour des établissements commerciaux de plus de 1000 m2 par commune et sur le SCOT | Nombre et localisation (à la commune) des CDAC accordées pour des établissements commerciaux de plus de 1000 m2. Surface commerciale nouvelle créée des CDAC, par commune et à l'échelle de CAP Atlantique. | Nombre   | Graphique et cartographique | CCI, BD SIRENE, CDAC, PC, BPE | 3 ans         |
| 31   | Orientation 2-2 : Hiérarchiser et diffuser les services et le commerce de proximité pour valoriser le réseau multipolaire et des espaces de vie dynamiques et actifs. | <p><b>Objectif 2-2-2 : Créer les conditions de renforcement des centralités comme pôles d'animation et de services de qualité.</b></p> <p>Afin de renforcer le dynamisme des centres villes et des centralités de quartier à créer le cas échéant, les documents d'urbanisme devront favoriser la mixité fonctionnelle dans ces secteurs et prévoir les possibilités d'implantation de commerces et d'équipements. A cette fin, les documents d'urbanisme prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des formes urbaines permettant l'intégration des commerces et services en rez de chaussée des constructions,</li> <li>- des possibilités nouvelles d'implantation d'équipements, de services tertiaires ou de commerces dans de nouvelles constructions ou par changement d'usage de bâtiment (OAP, règlement, etc.),</li> <li>- de mettre en place des règles d'urbanisme favorables au développement du commerce et des services [...]</li> </ul> <p><b>Objectif 2-2-3 : Privilégier les centres villes ou centralités de quartier pour l'accueil du commerce et limiter les conditions de développement des espaces commerciaux de périphérie.</b></p> <p>Les commerces sont localisés de manière préférentielle dans les centres villes et les centralités de quartier, situés au sein des enveloppes urbaines actuelle ou futures. Le commerce a vocation à être polarisé dans ces centralités en privilégiant des continuités marchandes sur des secteurs concentrés. [...]</p>  | Développement économique et urbanisme commercial | *Nombre de projets de requalification de parcs commerciaux réalisés, localisation et principaux objectifs de ces projets.                                | Nombre et localisation des projets de requalification des parcs commerciaux sur plusieurs millésimes.   | Nombre   | Graphique et cartographique | CCI, CDAC, PC                 | 6 ans         |

| ID   | ORIENTATIONS  | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO   | Thème                   | Indicateurs  | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation | Bases de données mobilisées      | Actualisation |
|--|---|--|-------------------------|--|---|--|------------------------|----------------------------------|---------------|
| <b>PARTIE 3 : Une économie littorale affirmée qui fait du « bien-être » et du « numérique » les piliers du renouveau de CAP Atlantique</b> |   |  |                         |  |   |  |                        |                                  |               |
| 32   | <b>Orientation 3-2</b> : Favoriser le développement du tourisme dans tout le territoire, pour des expériences authentiques multiples  | <p><b>Objectif 3-2-4: Favoriser le développement de l'hébergement en lien avec la stratégie (tourisme, d'affaire, ressourcement, écotourisme).</b></p> <p>Pour assurer le maintien, l'adaptation et le développement d'une offre touristique marchande de qualité en lien avec la stratégie, les documents d'urbanisme prendront en compte, en fonction de la situation géographique et de son accessibilité en fonction du type de transport, les besoins suivants :</p> <p>D'adaptation, de mises aux normes et de qualification (classements) en définissant pour la destination des règles propres offrant plus de souplesse (gabarits, stationnement, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'implantation liés à la tenu d'évènements, ou d'affaire en lien avec le développement économique du territoire en cherchant des sites ou la destination pourra être anticipée et organisée de manière adaptée (pole multimodal, etc.) ;</li> <li>• De qualification, labellisation et promotion des hébergements et équipements touristiques de type gîte, chambres d'hôtes, etc. (mise aux normes, labellisation) ;</li> <li>• De qualification, labellisation et promotion des hébergements de plein air ;</li> <li>• De la création de nouveaux types d'hébergements innovant liés à un tourisme durable.</li> </ul> | Équipements et services | Évolution de la capacité des hébergements marchands et leur localisation | Nombre de lits (Capacité d'accueil) par hébergement : hôtels, campings, meublés de tourisme, centres et villages de vacances, gîtes d'étape, de séjour et de groupe, refuges, auberges de jeunesse, chambres d'hôtes, résidences de tourisme (comportant une transaction commerciale et financière) . Cet indicateur est lié à la capacité d'accueil touristique : Nombre de personnes pouvant être accueillies en même temps dans un hébergement ou un territoire. La capacité d'accueil (ou capacité d'hébergement) s'exprime en nombre de lits touristiques. | Nombre, pourcentage                                  | Graphique              | INSEE, Observatoire Tourisme CAP | Annuel        |
| 33   | <b>Orientation 3-4</b> : Valoriser les ressources environnementales au profit d'une économie circulaire (déchets, carrières, énergie) | <p><b>Objectif 3-4-2 : Gérer le cycle des matières (déchets, carrières).</b></p> <p>Les collectivités et leurs partenaires poursuivent les actions définies et menées à l'échelle de périmètres de coopération adaptés, en faveur d'une gestion optimisée des déchets. [...] D'optimiser le maillage de déchèteries pour un service encore plus équitable entre les communes et une optimisation des prestations pour les usagers. De poursuivre la réflexion* sur le développement d'une offre viable pour le traitement et le recyclage des déchets du bâtiment. De veiller dans les documents d'urbanisme locaux à une intégration adaptée des systèmes de collecte des déchets dans les urbanisations, notamment pour la mise en place de dispositifs facilitant, et donc optimisant, le tri à la source. De poursuivre les actions de prévention de production de déchets à la source.</p>  | Déchets                 | *Evolution d'installation de stockage ou de traitement de déchets.       | nombre d'installations de stockage ou de traitement des déchets réhabilitées ou créées (déchèteries, plates-formes de compostage...).   | Nombre   | Graphique              | Données déchets CAP              | 3 ans         |

| ID   | ORIENTATIONS   | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO   | Thème   | Indicateurs  | Description   | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation | Bases de données mobilisées              | Actualisation |
|--|--|--|---------|--|---|--|------------------------|--|---------------|
| <b>PARTIE 3 : Une économie littorale affirmée qui fait du « bien-être » et du « numérique » les piliers du renouveau de CAP Atlantique</b> |  |  |         |  |   |  |                        |  |               |
| 34   | <p><b>Orientation 3-3 :</b> Créer les conditions pour valoriser la qualité des productions primaires et développer la valeur ajoutée liée aux activités de transformation</p> <p><b>Orientation 3-4 :</b> Valoriser les ressources environnementales au profit d'une économie circulaire (déchets, carrières, énergie)</p> | <p><b>Objectif 3-4-2 : Gérer le cycle des matières (déchets, carrières).</b><br/>Les collectivités et leurs partenaires poursuivent les actions définies et menées à l'échelle de périmètres de coopération adaptés, en faveur d'une gestion optimisée des déchets. D'optimiser le maillage de déchèteries pour un service encore plus équitable entre les communes et une optimisation des prestations pour les usagers. De poursuivre la réflexion* sur le développement d'une offre viable pour le traitement et le recyclage des déchets du bâtiment. De veiller dans les documents d'urbanisme locaux à une intégration adaptée des systèmes de collecte des déchets dans les urbanisations, notamment pour la mise en place de dispositifs facilitant, et donc optimisant, le tri à la source. De poursuivre les actions de prévention de production de déchets à la source.</p> | Déchets | *Évolution de la production des déchets  | Nombre de déchets produits par source et par habitant par an. Comparaison entre différentes années.   | Nombre   | Graphique              | Données déchets CAP                      | 3 ans         |
| 35   | <p><b>Orientation 3-3 :</b> Créer les conditions pour valoriser la qualité des productions primaires et développer la valeur ajoutée liée aux activités de transformation</p> <p><b>Orientation 3-4 :</b> Valoriser les ressources environnementales au profit d'une économie circulaire (déchets, carrières, énergie)</p> | <p><b>Objectif 3-4-2 : Gérer le cycle des matières (déchets, carrières).</b><br/>Les collectivités et leurs partenaires poursuivent les actions définies et menées à l'échelle de périmètres de coopération adaptés, en faveur d'une gestion optimisée des déchets. D'optimiser le maillage de déchèteries pour un service encore plus équitable entre les communes et une optimisation des prestations pour les usagers. De poursuivre la réflexion* sur le développement d'une offre viable pour le traitement et le recyclage des déchets du bâtiment. De veiller dans les documents d'urbanisme locaux à une intégration adaptée des systèmes de collecte des déchets dans les urbanisations, notamment pour la mise en place de dispositifs facilitant, et donc optimisant, le tri à la source. De poursuivre les actions de prévention de production de déchets à la source.</p> | Déchets | *Évolution de la valorisation des déchets  | Quantité en kT d'utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Comparaison entre différentes années. | Nombre   | Graphique              | Données déchets CAP                      | 3 ans         |
| 36   | <p><b>Orientation 3-1 :</b> Renouveler et développer une offre immobilière et foncière maîtrisée</p>   | <p><b>Objectif 3-1-1: Une nouvelle offre métropolitaine pour accompagner l'économie et la révolution numérique et robotique</b></p>  | NTIC    | * Part des habitations et entreprises du territoire bénéficiant d'une desserte numérique en FTTH. Evolution. | Evolution de la couverture haut-débit numérique du territoire: Nombre de foyers, habitants et entreprises bénéficiant d'une desserte numérique. | Nombre   | Graphique              | Département , France THD, CAP Atlantique | 6 ans         |

| ID   | ORIENTATIONS   | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO  | Thème             | Indicateurs   | Description  | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation      | Bases de données mobilisées | Actualisation |
|--|--|---|-------------------|---|--|--|-----------------------------|-----------------------------|---------------|
| <b>PARTIE 3 : Une économie littorale affirmée qui fait du « bien-être » et du « numérique » les piliers du renouveau de CAP Atlantique</b> |  |   |                   |   |  |  |                             |                             |               |
| 37   | Orientation 3-4 : Valoriser les ressources environnementales au profit d'une économie circulaire (déchets, carrières, énergie) | <b>Objectif 3-4-1 : Poursuivre la mise en œuvre de la transition énergétique pour un territoire à énergie positive et en adaptation au changement climatique.</b><br>les collectivités soutiennent l'engagement de Cap Atlantique pour un « Territoire à Énergie Positive Pour la Croissance Verte » et la mise en œuvre des actions d'économie d'énergie et réduction des GES suite à la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. Les collectivités favorisent les projets de boucles énergétiques locales (réseaux intelligents pour organiser l'autoconsommation et optimiser en temps réels l'adéquation production / consommation).   | Énergie et climat | *Émission de GES et consommation énergétique  | Quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) par secteur d'activités (résidentiel, transport, tertiaire, industrie, agriculture) et à la consommation énergétique globale du territoire par secteur d'activité (dont la part résidentielle, transport, tertiaire, industrie, agriculture) et par type d'énergie, mesurée en MWHF. La données disponible sur plusieurs années permet de calculer l'évolution de ces émissions et consommations. | Nombre   | Graphique                   | CAP et PCAET, ENEDIS        | 6 ans         |
| 38   | Orientation 3-4 : Valoriser les ressources environnementales au profit d'une économie circulaire (déchets, carrières, énergie) | <b>Objectif 3-4-1 : Poursuivre la mise en œuvre de la transition énergétique pour un territoire à énergie positive et en adaptation au changement climatique.</b> Economise l'énergie et optimiser son utilisation. Les collectivités prennent en compte, dans les règlements et Orientations d'aménagement et de programmation des PLU, les possibilités de mise en œuvre: D'innovation et d'eco-construction sollicitant de nouveaux matériaux locaux (Biomatériaux, Chaume...) dans la conception des bâtiments et des espaces publics, partagés ou privés, dans la recherche d'une consommation moindre en énergie ou du recours à des énergies renouvelables pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage. Les collectivités poursuivent des actions en faveur de la rénovation thermique des logements (exemple PIG en cours jusqu'en 2017) dans le parc ancien mais aussi plus récent. | Énergie et climat | Classes DPE pour la consommation d'énergie des logements, notamment des logements sociaux par période de construction   | Nombres de logements sociaux ( et à terme tout le parc) classés par valeur de diagnostic de performance énergétique (DPE) par période de construction des logements.   | Nombre   | Graphique                   | RPLS                        | Annuel        |
| 39   | Orientation 3-4 : Valoriser les ressources environnementales au profit d'une économie circulaire (déchets, carrières, énergie) | <b>Objectif 3-4-1 : Poursuivre la mise en œuvre de la transition énergétique pour un territoire à énergie positive et en adaptation au changement climatique.</b>   | Énergie et climat | *Nombre des projets mis en œuvre en termes de biomasse (méthanisation) et de filière bois. Nombre de puissances installées des unités de production d'énergies renouvelables. | Quantification des projets connus. Non exhaustive.   | Nombre   | Graphique et cartographique | CAP et PCAET                | 6 ans         |



| ID   | ORIENTATIONS  | OBJECTIFS/PRESRIPTIONS DOO  | Thème           | Indicateurs  | Description  | Unité(s) utilisées pour l'expression de l'indicateur | Mode de représentation   | Bases de données mobilisées   | Actualisation |
|--|---|---|-----------------|--|--|--|--------------------------|---|---------------|
| <b>PARTIE 3 : Une économie littorale affirmée qui fait du « bien-être » et du « numérique » les piliers du renouveau de CAP Atlantique</b> |   |   |                 |  |  |  |                          |   |               |
| 40   | <b>Orientation 3-4</b> : Valoriser les ressources environnementales au profit d'une économie circulaire (déchets, carrières, énergie) | <b>Objectif 3-4-1</b> : Poursuivre la mise en œuvre de la transition énergétique pour un territoire à énergie positive et en adaptation au changement climatique. | Energie         | Puits de carbone   | Potentiel d'absorption de carbone de la surface selon l'occupation de sols (ha) par poste (Réservoirs naturels ou artificiels absorbant le carbone présent dans l'air permettant de capter et de stocker le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère. Chaque occupation de sol a une capacité de stockage de carbone.  | Nombre   | Cartographique Graphique | MOS- GIEC - PCAET   | 3 ans         |
| 41   | <b>Orientation 3-4</b> : Valoriser les ressources environnementales au profit d'une économie circulaire (déchets, carrières, énergie) | <b>Objectif 3-4-1</b> : Poursuivre la mise en œuvre de la transition énergétique pour un territoire à énergie positive et en adaptation au changement climatique. | Energie         | *Consommation d'énergie finale par commune et par habitant   | Consommation énergétique par habitant et évolution.  | Nombre   | Cartographique Graphique | CAP et PCAET, ENEDIS  | 3 ans         |
| 42   | <b>Orientation 1-4</b> : Mettre en œuvre un mode d'aménagement littoral qui pérennise l'authenticité du territoire                    | Objectif 1-4-3 : Prévenir les risques, réduire les vulnérabilités et développer une culture du risque en adaptation au changement climatique.                     | Risque / climat | Evolution de l'occupation des sols/nombre de bâtis/habitant dans des périmètres à risque et à proximité                                | Type d'occupation de sol, nombre de bâtis et des personnes situés à l'intérieur des périmètres soumis aux risques. Cet indicateur intègre l'Indicateur 25 : inventaire des catastrophes naturelles ou technologiques répertoriées sur le territoire, le nombre des phénomènes de mouvement de terrain associés au recul du trait de côte, le nombre de PPR approuvés et nombre de PLU les ayant déclinés dans leur projet. | Nombre   | Cartographique Graphique | BD TOPO (livraisons 2012-2016)<br>BD Risques Carroyage INSEE Base Gaspar, Base Géorisques. PLU. | 3 ans         |
| 43   | <b>Orientation 1-4</b> : Mettre en œuvre un mode d'aménagement littoral qui pérennise l'authenticité du territoire                    | <b>Objectif 1-4-3</b> : Prévenir les risques, réduire les vulnérabilités et développer une culture du risque en adaptation au changement climatique               | Risque          | *Constructions et population soumis aux bruits et nombre et localisation des sites identifiés à l'inventaire Basol et Basias et Seveso | Localisation des secteurs concernés par de nouveaux Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement, à compter de la date d'approbation du SCOT ; nombre et localisation des nouveaux sites identifiés à l'inventaire Basol, à compter de la date d'approbation du SCOT. Nombre et secteurs concernés par de nouveaux sites Seveso, à compter de la date d'approbation du SCOT.  | Nombre   | Cartographique Graphique | BASIAS, BASOL, PPEB, SEVESO. DREAL.   | 3 ans         |

Tableaux récapitulatifs identifiant pour chaque indicateur annexe l'Etat 0 et/ou la référence de départ de l'indicateur à la date d'approbation du Scot

| Indicateurs annexes de suivi du Scot   | Etat 0 / Référence de départ des indicateurs à la date d'approbation du Scot   | N° de document de référence auquel se reporter (cf. ci-après) |
|--|--|---|
| Indicateur 1 : Évolution des polarités (population, actifs, emplois, commerces, logements, densités, services, accessibilité).                                 | T0 : Nombre de commerces, densité bâtie, services et emplois dans les centralités et polarités à la date d'approbation du SCOT.  | <i>Cf. Ci-après page 64</i>                                   |
| Indicateur 2 : Évolution de l'occupation des sols.   | T0 : En 2014 : (Données ADDRN 2012) 49% d'espaces agricoles, 20% d'espaces des Forêts et milieux semi-naturels, 10% des milieux humides, 2 % des surfaces en eau et 19% des territoires artificialisés. Cf. T0 de la Notice indicateurs. | -   |
| Indicateur 3 : Évolution des EAP.  | T0 : En janvier 2018 : Les EAP représentent 14 100 hectares.   | <i>Cf. Ci-après page 65</i>                                   |
| Indicateur 4 : Évolution de la part de constructions (logements construits) au sein de l'enveloppe de référence urbaine sur le total des logements construits. | T0 : Issu de la carte de l'Enveloppe Urbaine.  | -   |
| Indicateur 5 : Densité bâtie des constructions/logements à l'intérieur et à l'extérieur de l'enveloppe urbaine de référence.                                   | T0: Nombre des logements à l'hectare à partir de la date d'approbation du SCOT.  | -   |
| Indicateur 6 : Identification des zones de centralités.  | T0 : Nombre de commerces, activités, équipements et services dans les centralités à partir de la date d'approbation du SCOT.   | -   |
| Indicateur 7 : Évolution de la construction des logements sociaux dans les centralités.  | T0 : Nombre des logements sociaux construits dans les centralités ou à proximité à partir de la date d'approbation du SCOT.  | -   |
| Indicateur 8 : Dents creuses.  | T0 : Identification des dents creuses à partir de la date d'approbation du SCOT.   | -   |
| Indicateur 9 : Évolution des coupures d'urbanisation définie par loi littoral et la DTA.   | T0 : Carte « aménagement littoral » du DOO.  | <i>Rapport de Présentation du SCOT et DOO</i>                 |
| Indicateur 10 : Évolution des espaces remarquables, localisation et suivi des PLU.   | T0 : Carte « aménagement littoral » du DOO.  | <i>Rapport de Présentation du SCOT et DOO</i>                 |
| Indicateur 11 : Évolution cartographique d'espaces paysagers stratégiques. Suivi de leur classement dans les PLU.  | T0 : Carte « Les espaces paysagers stratégiques » du DOO.  | <i>Rapport de Présentation du SCOT et DOO</i>                 |

| Indicateurs de suivi du Scot   | Etat 0 / Référence de départ des indicateurs à la date d'approbation du Scot  | N° de document de référence auquel se reporter (cf. ci-après) |
|--|---|---|
| Indicateur 12 : Évolution des réservoirs de biodiversité majeurs et annexes. Évolution des zones de pression autour des réservoirs. Occupation des sols des zonages et secteurs de pression. | T0 : Issu de la carte de la Trame Verte et Bleue. Évolution des zones sous pression autour des réservoirs à partir de la date de l'approbation du SCOT.   | Carte du DOO  |
| Indicateur 13 : TVB : Suivi des zones d'enjeux potentiels entre densification et préservation de la biodiversité. Dont suivi surfacique des espaces boisés significatifs.                    | T0 : 17 obstacles potentiels identifiés. Issu de carte Trame Verte et Bleue du DOO à partir de la date d'approbation du SCOT.   | Rapport de Présentation du SCOT                               |
| Indicateur 14 : Nombre et localisation des zones humides. Nombre de projets de restauration des cours d'eau, mares et zones humides. Intégration dans les PLU.                               | T0 : En 2016 : 25 mares restaurées. Issu de carte Trame Verte et Bleue. Suivi des évolutions à partir de la date d'approbation du SCOT.   | Etat initial de l'environnement du SCOT                       |
| Indicateur 15 : Évolution et capacité de traitement d'effluents / nombre d'habitants.  | T0 : En 2017 : pour la capacité épuratoire : 253 255 EH.  | Cf. Ci-après page 65  |
| Indicateur 16 : Évolution de la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles.  | T0 : Evolution de la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles : voir graphique et carte joints à ce document.   | Cf. Ci-après pages 65 et 66                                   |
| Indicateur 17 : Évolution de la quantité d'eau potable distribuée en moyenne annuelle et rapport avec le volume disponible de la ressource.  | T0 : En 2016 : 6,71 Million m3 d'eau distribuée (2016) – Potentiel supplémentaire d'eau potable à minima 2,4 Million de m3 – La liaison avec Nantes est en cours de finalisation, celle avec Rennes n'est pas réalisée. | -   |
| Indicateur 18 : Fréquentation des pôles multimodaux (gares). Localisation et évolution des nœuds de mobilités.   | T0 : Fréquentation des pôles multimodaux à partir de la date d'approbation du SCOT.   | -   |
| Indicateur 19 : Suivi de la population accessible à pied autour des arrêts de bus/Gares (isochrone).   | T0 : Population et logements accessibles à pied autour des transports et gares à partir de la date d'approbation du SCOT.   | -   |
| Indicateur 20 : Évolution des aires de co-voiturage.   | T0 : Evolution du nombre d'aires de covoiturage à partir de la date d'approbation du SCOT.  | -   |
| Indicateur 21 : Évolution des parts modales des déplacements.  | T0 : En 2014 : 22 787 actifs utilisent la voiture pour les déplacements domicile-travail, 868 les transports en commun, 993 les deux roues, 1029 la marche à pied et (1314 actifs n'utilisent pas de transport).        | Cf. Ci-après page 67  |

| Indicateurs de suivi du Scot   | Etat 0 / Référence de départ des indicateurs à la date d'approbation du Scot  | N° de document de référence auquel se reporter (cf. ci-après) |
|--|---|---|
| Indicateur 22 : Évolution de l'offre en transport collectif et en TAD, arrêts et fréquentation.  | T0 : Evolution de l'offre en TC et TAD et arrêts. Fréquentation à partir de la date d'approbation du SCOT.                              | -   |
| Indicateur 23 : Évolution des pistes cyclables et chemins de randonnée.  | T0 : En janvier 2018 :<br>181 kilomètres des pistes cyclables. 173 kilomètres d'itinéraires de randonnée.                               | -   |
| Indicateur 24 : Typologie des logements (locaux) à la parcelle.  | T0 : Evolution de la typologie des locaux logements à la date d'approbation du SCOT.  | -   |
| Indicateur 25 : Évolution et localisation de la construction annuelle de logements (logements commencés et autorisés).   | T0 : En 2015 :<br>1088 logements autorisés (hors résidences).<br>T0 : En 2015 :<br>535 logements commencés (hors résidences).           | <i>Cf. Ci-après page 68</i>                                   |
| Indicateur 26 : Localisation des logements sociaux et date de construction.  | T0 : Carte de localisation des logements sociaux (parc HLM). Voir carte jointe à ce document.   | <i>Cf. Ci-après page 69</i>                                   |
| Indicateur 27 : Part des logements sociaux sur nombre de constructions total par an. Évolution du taux et du nombre CAP Atlantique et par commune.                       | T0 : En 2016 :<br>Pourcentage des logements sociaux 8,85%. Nombre total des logements sociaux 3363 sur le territoire de CAP Atlantique. | <i>Cf. Ci-après page 70</i>                                   |
| Indicateur 28 : Évolution de la part de résidences secondaires sur le parc total de logements du territoire.   | T0 : En 2014 :<br>44% du parc total de logements du territoires.  | -   |
| Indicateur 29 : Évolution de la localisation des commerces à l'intérieur et à l'extérieur des centralités.   | T0 : Localisation des commerces et évolution à l'intérieur et extérieur des centralités à partir de la date d'approbation du SCOT.      | -   |
| Indicateur 30 : Évolution du nombre et localisation (à la commune) des CDAC accordées pour des établissements commerciaux de plus de 1000 m2 par commune et sur le SCOT. | T0 : Nombre des CDAC à partir de la date d'approbation du SCOT.   | -   |
| Indicateur 31 : Nombre de projets de requalification de parcs commerciaux réalisés, localisation et principaux objectifs de ces projets.                                 | T0 : Nombre et localisation des parcs requalifiés à partir de la date d'approbation du SCOT.  | -   |
| Indicateur 32 : Évolution de la capacité des hébergements marchands et leur localisation.  | T0 : Nombre de lits (Capacité d'accueil) par hébergement  | <i>Cf. Ci-après page 71</i>                                   |

| Indicateurs de suivi du Scot   | Etat 0 / Référence de départ des indicateurs à la date d'approbation du Scot  | N° de document de référence auquel se reporter (cf. ci-après) |
|--|---|---|
| Indicateur 33 : Évolution d'installation de stockage ou de traitement de déchets.  | T0 : En 2017 :<br>9 déchèteries, 1 station de transfert, 2 plateformes déchets verts.   | -   |
| Indicateur 34 : Évolution de la production des déchets.  | T0 : En 2016 :<br>Quantités de déchets produits en Kg/an/habitant : 1425,52 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures ménagères : 333,36</li> <li>• Emballages légers : 28,04</li> <li>• Encombrant PàP : 1,36</li> <li>• Papiers : 34,35</li> <li>• Carton : 3,79</li> <li>• Déchèteries (hors déchets verts) : 488,16</li> <li>• Verre : 77,62</li> <li>• Ordures ménagères : 354</li> <li>• Déchets verts : 458,84</li> </ul> | <i>Cf. Ci-après page 72</i>                                   |
| Indicateur 35 : Évolution de la valorisation des déchets.  | T0 : En 2016 :<br>20 386 tonnes de déchets recyclées et 45 206 tonnes de déchets valorisées biologiquement sur les 103 242 tonnes de déchets collectées au total.   | -   |
| Indicateur 36 : Part des habitations et entreprises du territoire bénéficiant d'une desserte numérique en FTTH. Évolution.   | T0 : Evolution du pourcentage des logements et locaux professionnels par classes de débit.  | -   |
| Indicateur 37 : Émission de GES et consommation énergétique.   | T0 : Voir graphique joint à ce document.  | <i>Cf. Ci-après page 73</i>                                   |
| Indicateur 38 : Classes DPE pour la consommation d'énergie des logements, notamment des logements sociaux par période de construction.   | T0 : Voir graphique joint à ce document.  | <i>Cf. Ci-après page 74</i>                                   |
| Indicateur 39 : Nombre des projets mis en œuvre en termes de biomasse (méthanisation) et de filière bois. Nombre de puissances installées des unités de production d'énergies renouvelables. | T0 : En 2017 :<br>Trois chaudières bois à plaquettes, deux à granulés. Total environ 250 tonnes de bois par an. Projet de chaudière sur future piscine Herbignac. 2 projets de méthanisation sur Herbignac et Guérande. Production photovoltaïque : 1371 kw installés.  | -   |

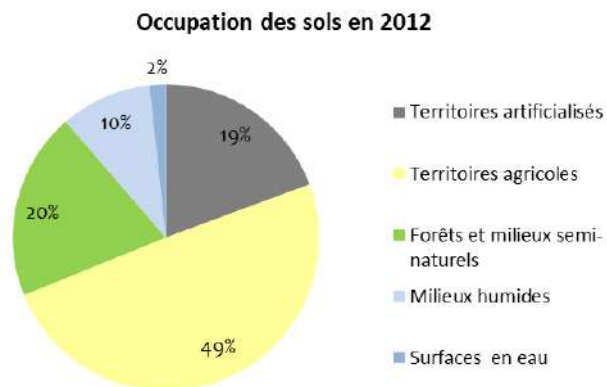
| Indicateurs de suivi du Scot  | Etat 0 / Référence de départ des indicateurs à la date d'approbation du Scot   | N° de document de référence auquel se reporter (cf. ci-après) |
|---|--|---|
| <b>Indicateur 41 : Consommation d'énergie finale par commune et par habitant.</b>   | <p>T0 en 2016 données pour 2014 (source ENEDIS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture 900 MWh.</li> <li>• Industrie 27 200 MWh.</li> <li>• Production et distribution d'énergie 285 MWh.</li> <li>• Tertiaire 154 200 MWh.</li> <li>• Éclairage public 7 578 MWh.</li> <li>• Professionnels entreprises 58 069 MWh.</li> <li>• Résidentiel 280 307 MWh.</li> </ul> <p>A la date d'approbation du SCOT :</p> <p>1 boucle énergétique locale en projet sur Pénestin.<br/> Autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque, inauguration fin mars 2018.</p> | -   |
| <b>Indicateur 42 : Évolution de l'occupation des sols/nombre de bâtis/habitant dans des périmètres à risque et à proximité.</b>                               | T0 : Evolution des logements soumis aux risques à partir de la date d'approbation du SCOT. Vulnérabilité.  | -   |
| <b>Indicateur 43 : Constructions et population soumis aux bruits et nombre et localisation des sites identifiés à l'inventaire Basol et Basias et Seveso.</b> | T0 : 1 site Seveso (2014) et 1 site Basol (2014). Évolution des constructions à proximités des sites identifiés à l'inventaire Basol et Basias et Seveso à partir de la date d'approbation du SCOT.  | -   |

## EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL (2006-2012)

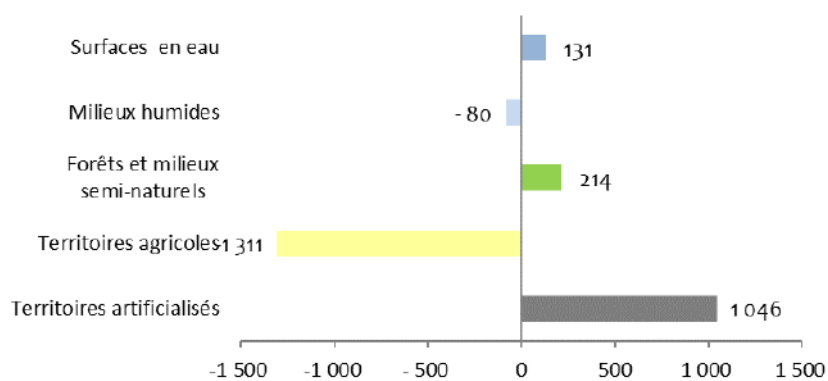
- **T0 INDICATEUR N°2 - Évolution de l'occupation d'occupation du sol, mis a jour 2014 (données ADDRN 2012).**

### Analyse de l'ADDRN

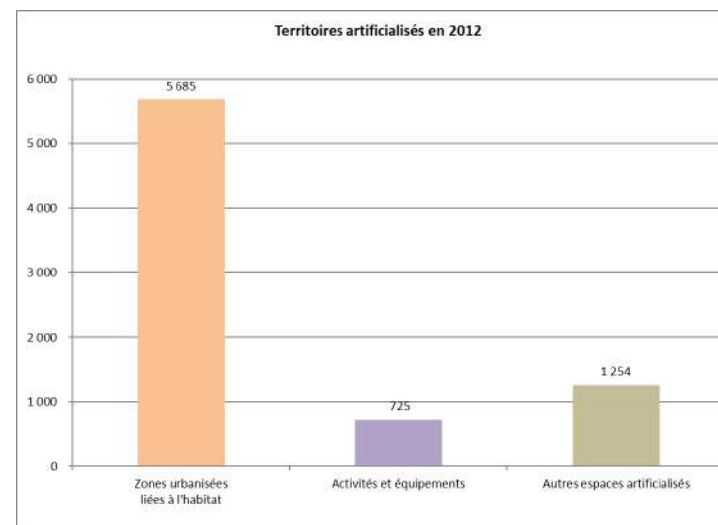
En 2014 (données ADDRN 2012) **49% d'espaces agricoles, 20% d'espaces des Forêts et milieux semi-naturels, 10% des milieux humides, 2 % des surfaces en eau et 19% des territoires artificialisés.**



**Source :** BD MOS 44 (2012) / **Producteur :** ADDRN (2014)



**Source :** BD MOS 44 (2009 & 2012) / **Producteur :** ADDRN (2014)



**Source :** BD MOS 44 (2012) / **Producteur :** ADDRN (2014)



## EAP (ESPACES AGRICOLES PERENNES)

- **T0 INDICATEUR N° 3- Évolution des Espaces Agricoles Pérennes, mis à jour 2018.**

Les Espaces agricoles pérennes protégés définis de manière précise dans les documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT (*Piriac-sur-Mer, Saint-Molf, Saint-Lyphard, La Baule-Escoubelac, Assérac, Camoël, Herbignac, Guérande et Batz-sur-mer*) représentent à janvier 2018, **14000 hectares**.

## EAU

- **T0 INDICATEUR N° 15 - Evolution et capacité de traitement d'effluents / nombre d'habitants.**

La capacité épuratoire représente en 2017 : 253255 EH.

- **T0 INDICATEUR N° 16 - Evolution de la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles.**

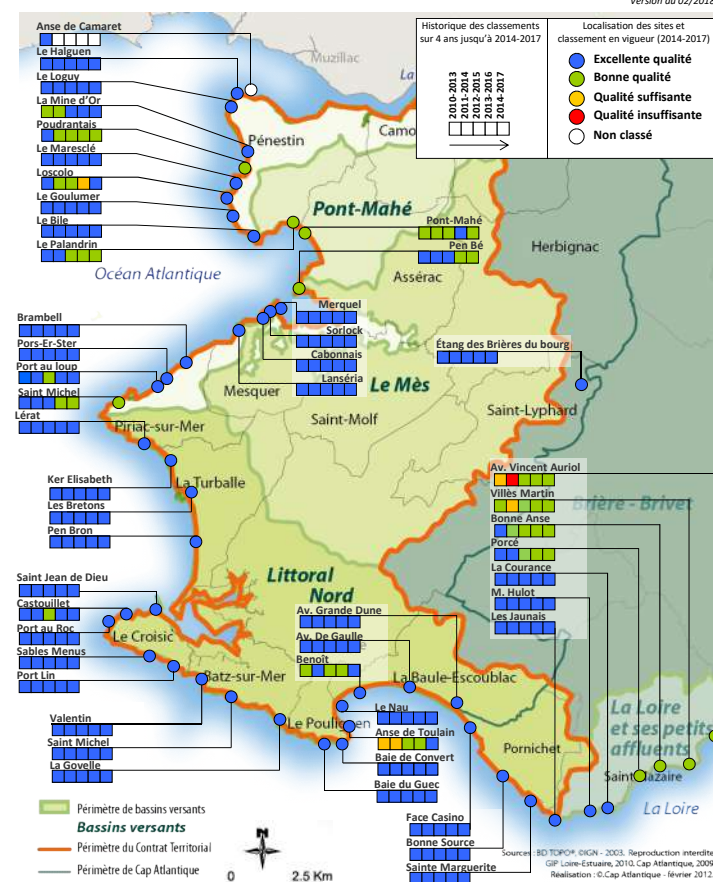
- *Eau de baignade :*

|                                      | 2016 |      | Sites concernés  | 2017 |      | Sites concernés  |
|--------------------------------------|------|------|--|------|------|--|
| Nombre de site d'excellente qualité  | 32   | 82%  |  | 34   | 87%  |  |
| Nombre de site de bonne qualité      | 6    | 15%  | Poudrantaïs et Le Palandrin à Pénestin, Pen Bé à Assérac, Saint-Michel à Piriac, Anse de Toulain au Pouliguen et Plage Benoît à La Baule | 5    | 13%  | Poudrantaïs et Le Palandrin à Pénestin, Pont-Mahé et Pen Bé à Assérac, Saint-Michel à Piriac |
| Nombre de site qualité suffisante    | 1    | 3%   | Loscolo à Pénestin   | 0    | 0%   |  |
| Nombre de site qualité insuffisante  | 0    | 0%   |  | 0    | 0%   |  |
| Nombre de sites de baignade déclarés | 39   | 100% |  | 39   | 100% |  |

• **Pour les coquillages, pour 2016 :**

|   |       |  |
|---|-------|--|
| Sur 17 zones conchylicoles, il y a 25 classements, dont : | 2016  | Sites concernés                                |
| Nombre de site en classe A                                | 3 A   | 2 sites dans l'estuaire Vilaine et l'île Dumet |
|   | 12%   |  |
| Nombre de site en classe A/B                              | 0 A/B |  |
|   | 0%    |  |
| Nombre de site en classe B                                | 22 B  | Tous les autres                                |
| Nombre de site en classe C                                | 0 C   |  |
|   | 0%    |  |

**Classement des sites de baignade des communes de Cap Atlantique, Pornichet et Saint-Nazaire (sur 4 saisons - Directive 2006/7/CE)**



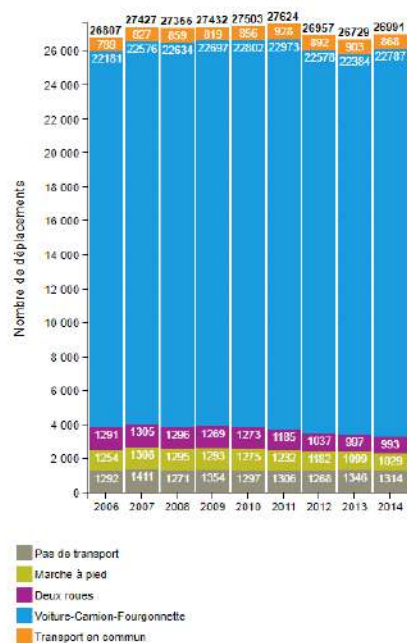
• **T0 INDICATEUR N° 17 - Evolution de la quantité d'eau potable.**

6,71 Million m3 d'eau distribuée (2016) – Potentiel supplémentaire d'eau potable à minima 2,4 Million de m3 – La liaison avec Nantes est en cours de finalisation, celle avec Rennes n'est pas réalisée.

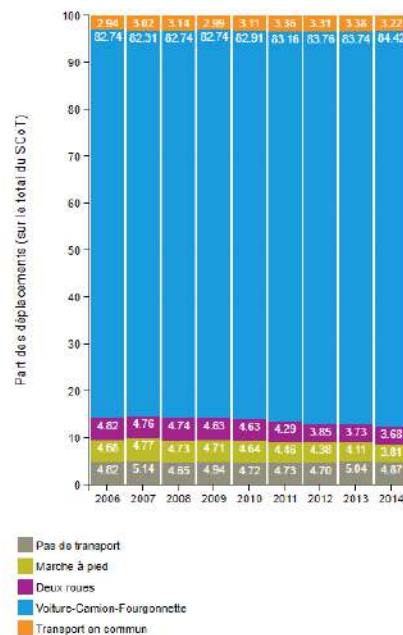
# MOBILITE

- **T0- INDICATEUR N°21 - Parts modales des déplacements domicile/travail mis a jour en 2014.**

Part modales de déplacements domicile/travail



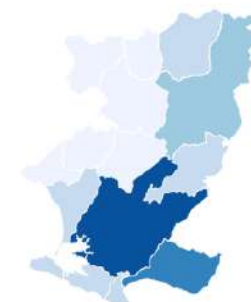
Part des déplacements par mode



Sélection par territoire



Sélection par commune



**Titre :** Évolution des parts modales des déplacements domicile/travail.

**Sources de données :** INSEE - Parts modales des déplacements domicile-travail (2006 à 2014).

**Producteur :** SGEVT (2018).

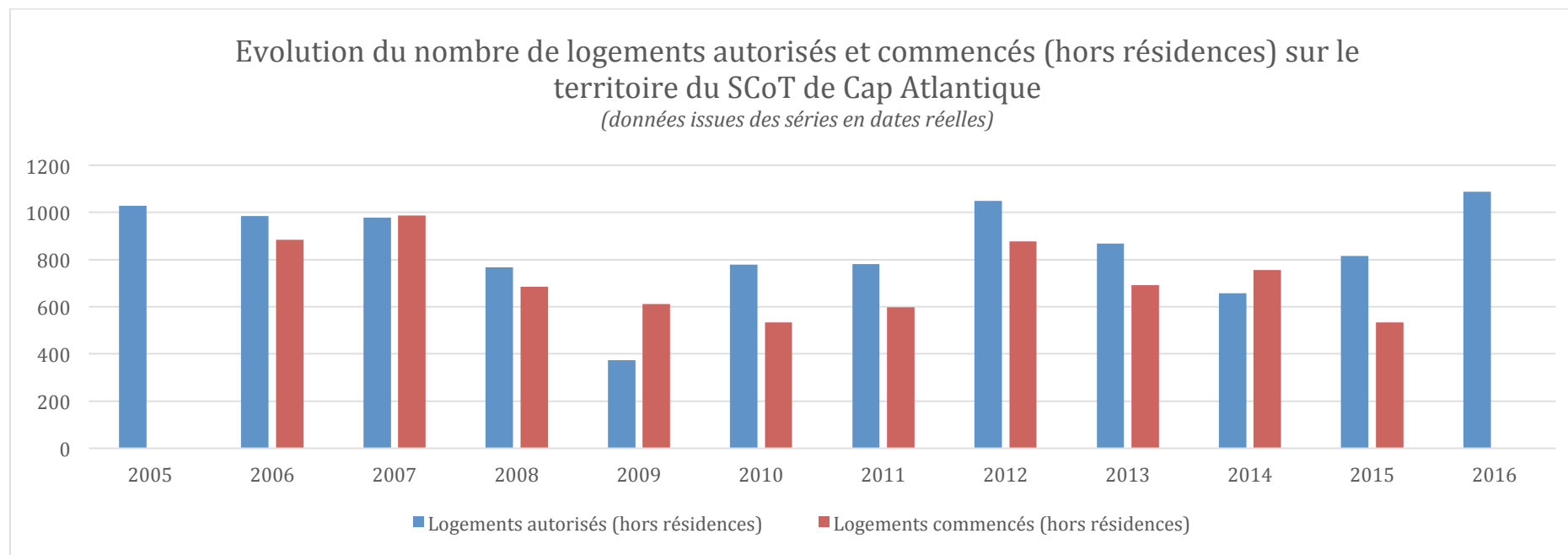
## LOGEMENTS COMMENCES ET AUTORISES

- **T0- INDICATEUR N°25 - Logements commencés mis à jour 2016.**

Nombre des logements commencés (hors résidences) sur le territoire de CAP Atlantique en 2015 : **535 logements (données en dates réelles)**.

Nombre des logements autorisés (hors résidences) sur le territoire de CAP Atlantique en 2016 : **1088 logements (données en dates réelles)**.

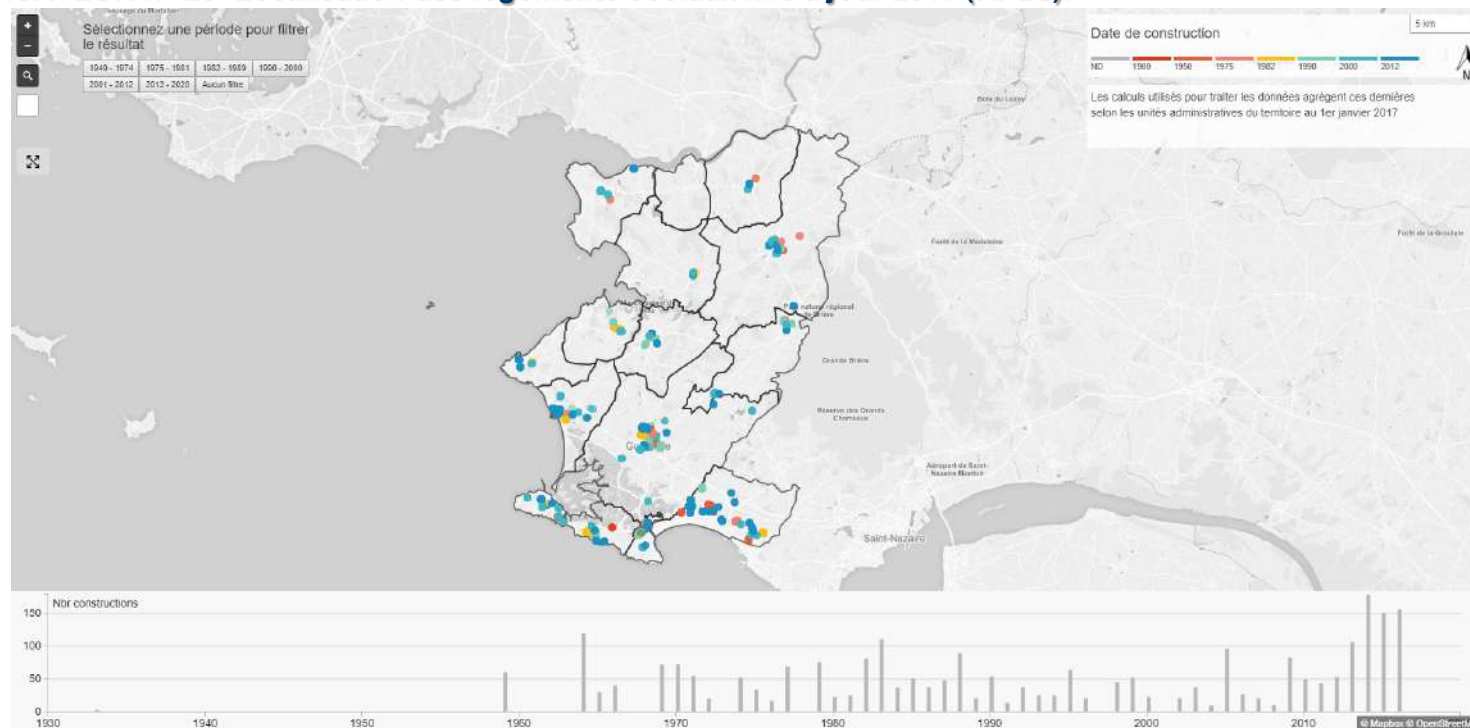
**SERIES EN DATES REELLES :**



**Source :** Base Sit@del2 (2005 à 2016 pour logements autorisés et 2006 à 2015 pour logements commencés | données en dates réelles). **Producteur :** SGEvT (2018).

## LOGEMENTS SOCIAUX

- **T0- INDICATEUR N° 26- Localisation des logements sociaux mis à jour 2017 (RPLS).**



**Titre :** Localisation des logements sociaux publics (HLM) et date de construction.

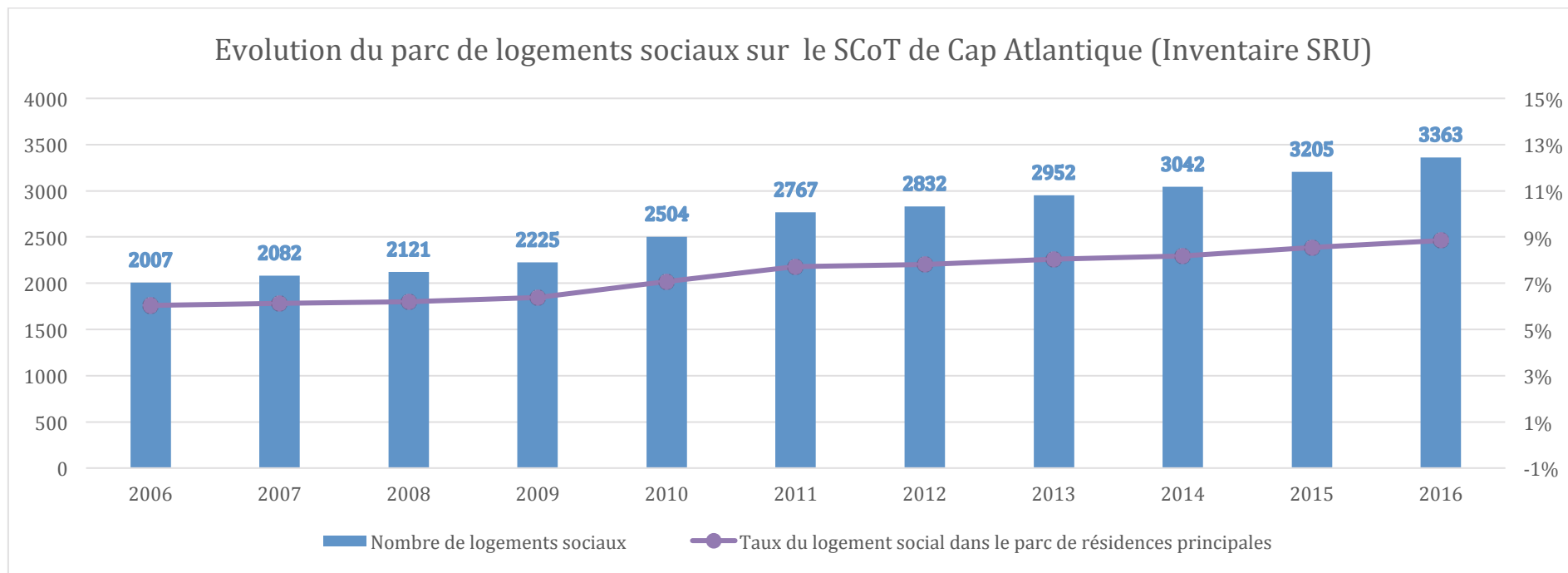
**Sources de données :** RPLS 2017 (data.gouv).

**Producteur :** SGEvT (2018).

- **T0- INDICATEUR 27- logements sociaux mis à jour 2016.**

Les logements sociaux sont comptabilisés dans le cadre des objectifs des PLH. Ils sont également exprimés en pourcentage de la totalité du parc de logement (et à titre d'information en pourcentage par rapport aux résidences principales).

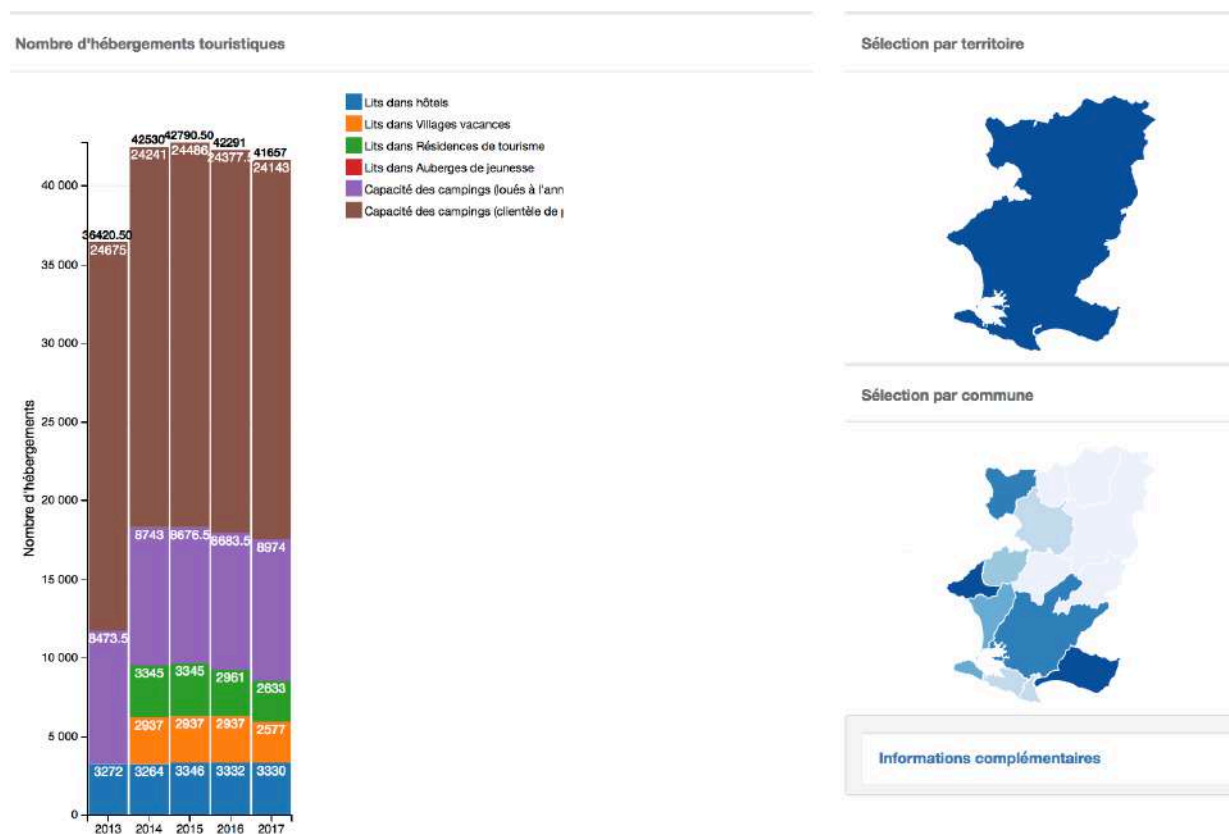
En 2016, le nombre total des logements sociaux à CAP Atlantique s'élève à 3363 et le pourcentage de logements sociaux est de 8,85 %.



**Source :** CAP Atlantique / Inventaire SRU au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 (2006-2016) / **Producteur :** SGEvT (2018).

## TOURISME

- T0- INDICATEUR N°32- Capacité des hébergements marchants mis à jour 2017.



**Titre :** Évolution de la capacité des hébergements marchants et leur localisation.

**Sources de données :** INSEE, Capacité des communes en hébergement touristique (2013 à 2017).

**Producteur :** SGEvT (2018).

## DECHETS

- **T0- INDICATEUR N° 34- Évolution de la production des déchets.**

|  | Etat 0 (2014) | 2015    | 2016    |
|--|---------------|---------|---------|
| Quantité de déchets produits en Kg/an/habitant | 1392,08       | 1443,06 | 1425,52 |
| Ordures ménagères résiduelles                  | 353,77        | 348,16  | 333,36  |
| Emballages légers                              | 25,03         | 26,54   | 28,04   |
| Papiers  | 36,42         | 35,13   | 34,35   |
| Cartons  | 1,68          | 3,52    | 3,79    |
| Verre  | 72,37         | 74,28   | 77,62   |
| Déchèteries (hors déchets verts)               | 468,36        | 494,78  | 488,16  |
| Déchets verts                                  | 433,22        | 459,51  | 458,84  |
| Encombrants PaP                                | 1,23          | 1,14    | 1,36    |



## ENERGIE

- **T0 – INDICATEUR N° 37 – Émissions de GES et consommation énergétique.**

- *Émissions par année*

| Emissions en teqCO2 (source Air Pays de la Loire, BASEMIS) |                   |             |             |           |                      |         |                 |                         |
|--|-------------------|-------------|-------------|-----------|----------------------|---------|-----------------|-------------------------|
| année  | Transport routier | Résidentiel | Agriculture | Tertiaire | Industrie hors brand | Déchets | Branche énergie | Transports non routiers |
| 2008   | 155 516           | 103 691     | 93 067      | 44 389    | 18 766               | 5 845   | 250             | 408                     |
| 2010   | 155 664           | 116 547     | 89 559      | 47 238    | 18 967               | 5 990   | 219             | 438                     |
| 2012   | 162 840           | 94 196      | 88 841      | 43 679    | 18 263               | 6 080   | 164             | 424                     |
| 2014   | 161 344           | 75 623      | 90 575      | 35 854    | 30 002               | 6 365   | 198             | 408                     |

- *Consommation en 2014*

Consommations énergétiques en 2014 (source ENEDIS) :

- Agriculture 900 MWh,
- Industrie 27 200 MWh,
- Prod et distribution d'énergie 285 MWh,
- Tertiaire 154 200 MWh,
- Eclairage public 7 578 MWh,
- Professionnels entreprises 58 069 MWh,
- Résidentiel 280 307 MWh.

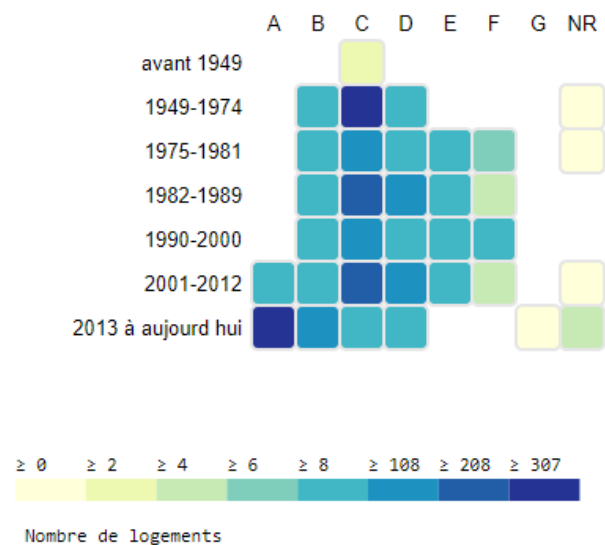
1 boucle énergétique locale en projet sur Pénestin. Autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque. Inauguration fin mars 2018.

- **T0 – INDICATEUR N° 38- Classes DPE des logements sociaux par période de construction (selon les Réglementations Thermiques – RPLS) MIS A JOUR 2014.**

**Chiffres clés :** 385 logements sociaux de classe DPE énergie A (14.53% des logements sociaux).

**Classes DPE pour mesurer l'impact sur l'énergie des logements sociaux par période de construction (périodes déterminées selon les Réglementations Thermiques)**

*NR correspond aux logements sans renseignement de classe DPE  
(0.264 % des logements sociaux du territoire)*



**Titre :** Classes DPE pour la consommation d'énergie des logements, notamment des logements sociaux par période de construction.

**Sources de données :** RPLS 2017 (data.gouv).

**Producteur :** SGEvT (2018).